

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.1.27

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121.15,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Régis DAGRON en qualité de Secrétaire de Séance.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46870-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

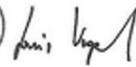
Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel


Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.2.28

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021, les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et, celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRES s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans les écritures ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2021 dressé par l'Ordonnateur et le Compte de Gestion dressé par le Comptable concordent en tous points ;

Après en avoir délibéré,

ARRETE le Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur,

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité, avec 55 voix Pour et 8 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46218-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

33800 - CA MELUN VAL DE SEINE -

Exercice 2021

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	29 596 348,21	85 514 177,38	115 110 525,59
Titres de recette émis (b)	11 766 502,35	80 894 943,29	92 661 445,64
Réductions de titres (c)	45 197,33	61 701,03	106 898,36
Recettes nettes (d = b - c)	11 721 305,02	80 833 242,26	92 554 547,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	29 596 348,21	85 514 177,38	115 110 525,59
Mandats émis (f)	18 162 571,68	76 171 035,28	94 333 606,96
Annulations de mandats (g)	155 173,74	4 073 632,50	4 228 806,24
Depenses nettes (h = f - g)	18 007 397,94	72 097 402,78	90 104 800,72
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		8 735 839,48	2 449 746,56
(h - d) Déficit	6 286 092,92		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

33800 - CA MELUN VAL DE SEINE -

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-4 822 435,38		-6 286 092,92		-11 108 528,30
Fonctionnement	11 403 966,13	6 436 462,75	8 735 839,48		13 703 342,86
TOTAL I	6 581 530,75	6 436 462,75	2 449 746,56		2 594 814,56
II - Budgets des services à caractère administratif					
33805-CAMVS PARC D ACTIVITE					
Investissement	92 641,29		20 608,75		113 250,04
Fonctionnement					
Sous-Total	92 641,29		20 608,75		113 250,04
TOTAL II	92 641,29		20 608,75		113 250,04
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
33801-CAMVS - ASSAINISSEMENT					
Investissement	1 437 805,18		568 559,02		2 006 364,20

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

33800 - CA MELUN VAL DE SEINE -

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	2 556 272,58		139 029,18		2 695 301,76
Sous-Total	3 994 077,76		707 588,20		4 701 665,96
33802-EAU POTABLE-CAMVS					
Investissement	-489 645,34		-35 313,37		-524 958,71
Fonctionnement	874 421,70	609 853,80	-195 023,36		69 544,54
Sous-Total	384 776,36	609 853,80	-230 336,73		-455 414,17
33804-CAMVS - SPANC					
Investissement	2 547,18		1 298,29		3 845,47
Fonctionnement	2 547,18		1 298,29		3 845,47
TOTAL III	4 381 401,30	609 853,80	478 549,76		4 250 097,26
TOTAL I + II + III	11 055 573,34	7 046 316,55	2 948 905,07		6 958 161,86

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.3.29

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021, les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et, celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRES s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans les écritures ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2021 dressé par l'Ordonnateur et le Compte de Gestion dressé par le Comptable concordent en tous points ;

Après en avoir délibéré,

ARRETE le Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur,

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à la majorité, avec 55 voix Pour, 2 voix Contre et 6 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46215-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

Résultats budgétaires de l'exercice

33801 - CAMVS - ASSAINISSEMENT

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 873 776,18	13 012 192,58	23 885 968,76
Titres de recette émis (b)	5 152 492,63	10 139 695,13	15 292 187,76
Réductions de titres (c)		666 810,11	666 810,11
Recettes nettes (d = b - c)	5 152 492,63	9 472 885,02	14 625 377,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 040 943,40	13 012 192,58	19 053 135,98
Mandats émis (f)	4 583 933,61	9 544 192,79	14 128 126,40
Annulations de mandats (g)		210 336,95	210 336,95
Depenses nettes (h = f - g)	4 583 933,61	9 333 855,84	13 917 789,45
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	568 559,02	139 029,18	707 588,20
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

33801 - CAMVS - ASSAINISSEMENT

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAMVS - ASSAINISSEMENT	1 437 805,18		568 559,02		2 006 364,20
Investissement	2 556 272,58		139 029,18		2 695 301,76
Fonctionnement	3 994 077,76		707 588,20		4 701 665,96
Sous-Total	3 994 077,76		707 588,20		4 701 665,96
TOTAL III	3 994 077,76		707 588,20		4 701 665,96
TOTAL I + II + III	3 994 077,76		707 588,20		4 701 665,96

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.4.30

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC - COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021, les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et, celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRES s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans les écritures ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2021 dressé par l'Ordonnateur et le Compte de Gestion dressé par le Comptable concordent en tous points ;

Après en avoir délibéré,

ARRETE le Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur,

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité, avec 55 voix Pour et 8 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46220-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

Résultats budgétaires de l'exercice

33804 - CAMVS - SPANC

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		12 727,18	12 727,18
Titres de recette émis (b)		7 136,29	7 136,29
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		7 136,29	7 136,29
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		12 727,18	12 727,18
Mandats émis (f)		5 838,00	5 838,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		5 838,00	5 838,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 298,29	1 298,29
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

33804 - CAMVS - SPANC

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial CAMVS - SPANC Investissement Fonctionnement	2 547,18 2 547,18		1 298,29 1 298,29		3 845,47 3 845,47
Sous-Total	2 547,18		1 298,29		3 845,47
TOTAL III	2 547,18		1 298,29		3 845,47
TOTAL I + II + III	2 547,18		1 298,29		3 845,47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.5.31

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCH, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES PRES D'ANDY - COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021, les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et, celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRES s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans les écritures ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2021 dressé par l'Ordonnateur et le Compte de Gestion dressé par le Comptable concordent en tous points ;

Après en avoir délibéré,

ARRETE le Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur,

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité, avec 55 voix Pour et 8 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46225-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

Résultats budgétaires de l'exercice

33805 - CAMVS PARC D ACTIVITE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 700 477,29	1 617 886,00	3 318 363,29
Titres de recette émis (b)	1 607 836,00	1 608 686,13	3 216 522,13
Réductions de titres (c)		0,13	0,13
Recettes nettes (d = b - c)	1 607 836,00	1 608 686,00	3 216 522,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 700 477,29	1 617 886,00	3 318 363,29
Mandats émis (f)	1 587 227,25	1 608 686,00	3 195 913,25
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	1 587 227,25	1 608 686,00	3 195 913,25
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	20 608,75		20 608,75
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

33805 - CAMVS PARC D ACTIVITE

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CAMVS PARC D ACTIVITE Investissement Fonctionnement	92 641,29		20 608,75		113 250,04
Sous-Total	92 641,29		20 608,75		113 250,04
TOTAL II	92 641,29		20 608,75		113 250,04
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	92 641,29		20 608,75		113 250,04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.6.32

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021, les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et, celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRES s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans les écritures ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2021 dressé par l'Ordonnateur et le Compte de Gestion dressé par le Comptable concordent en tous points ;

Après en avoir délibéré,

ARRETE le Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur,

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité, avec 55 voix Pour et 8 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46222-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

Résultats budgétaires de l'exercice

33802 - EAU POTABLE-CAMVS

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 506 884,43	2 104 776,90	5 611 661,33
Titres de recette émis (b)	2 179 649,65	2 446 114,63	4 625 764,28
Réductions de titres (c)		759 507,90	759 507,90
Recettes nettes (d = b - c)	2 179 649,65	1 686 606,73	3 866 256,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 506 884,43	2 104 776,90	5 611 661,33
Mandats émis (f)	2 214 963,02	1 928 211,55	4 143 174,57
Annulations de mandats (g)		46 581,46	46 581,46
Depenses nettes (h = f - g)	2 214 963,02	1 881 630,09	4 096 593,11
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	35 313,37	195 023,36	230 336,73
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

33802 - EAU POTABLE-CAMVS

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial EAU POTABLE-CAMVS Investissement Fonctionnement	-489 645,34 874 421,70 384 776,36	609 853,80 609 853,80 609 853,80	-35 313,37 -195 023,36 -230 336,73		-524 958,71 69 544,54 -455 414,17
Sous-Total	384 776,36	609 853,80	-230 336,73		-455 414,17
TOTAL III	384 776,36	609 853,80	-230 336,73		-455 414,17
TOTAL I + II + III					

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.7.33

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités et, notamment, son article L 2121.14 2ème et 3ème alinéas qui disposent que « dans les séances où le Compte Administratif de Maire [le Président pour les EPCI] est débattu, le Conseil élit son Président [de séance]. Dans ces cas, le Maire [le Président pour les EPCI] peut, même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Compte de Gestion présenté par le Comptable ;

VU la saisine du Bureau Communautaire en date du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la présentation du Compte Administratif dressé par le Président ;

CONSIDÉRANT que le Président a correctement géré au cours de l'exercice 2021 les finances du Budget Principal, assurant l'ordonnancement de toutes les créances et de toutes les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDÉRANT que les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2021 coïncident avec ceux du Compte Administratif 2021 ;

PROCÉDANT au règlement définitif du Budget 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Le Président ayant quitté la salle,

PROCEDE à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération, Mme Françoise LEFEBVRE est désignée, à l'unanimité, en qualité de Présidente de séance,

DONNE ACTE de la présentation qui lui est faite du Compte Administratif 2021,

ARRÊTE définitivement les Comptes de Résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats de l'exercice	+ 8 735 839.48	- 6 286 092.92	+ 2 449 746.56
Reprise résultat	+ 4 967 503.38	- 4 822 435.38	+ 145 068.00
Résultat de clôture	+ 13 703 342.86	- 11 108 528.30	+ 2 594 814.56

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2021,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Adoptée à la majorité, avec 52 voix Pour, 6 voix Contre, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46204-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

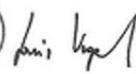
Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel


Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.8.34

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités et, notamment, son article L.2121.14 2ème et 3ème alinéas qui disposent que « dans les séances où le compte administratif de Maire [le Président pour les EPCI] est débattu, le Conseil élit son Président [de séance]. Dans ces cas, le Maire [le Président pour les EPCI] peut, même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Compte de Gestion présenté par le Comptable ;

VU la saisine du Bureau Communautaire en date du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la présentation du Compte Administratif dressé par le Président ;

CONSIDÉRANT que le Président a correctement géré au cours de l'exercice 2021 les finances du Budget Annexe « Assainissement », assurant l'ordonnancement de toutes les créances et de toutes les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDÉRANT que les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2021 coïncident avec ceux du Compte Administratif 2021 ;

PROCÉDANT au règlement définitif du Budget 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Le Président ayant quitté la salle,

PROCEDE à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Assainissement » de la Communauté d'Agglomération, Mme Françoise LEFEBVRE est désignée, à l'unanimité, en qualité de Présidente de séance,

DONNE ACTE de la présentation qui lui est faite du Compte Administratif 2021,

ARRÊTE définitivement les Comptes de Résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats de l'exercice	+ 139 029.18	+ 568 559.02	+ 707 588.20
Reprise résultat	+ 2 556 272.58	+ 1 437 805.18	+ 3 994 077.76
Résultat de clôture	+ 2 695 301.76	+ 2 006 364.20	+ 4 701 665.96

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2021,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Adoptée à la majorité, avec 52 voix Pour, 6 voix Contre, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46202-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.9.35

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités et, notamment, son article L 2121.14 2ème et 3ème alinéas qui disposent que « dans les séances où le compte administratif de Maire [le Président pour les EPCI] est débattu, le Conseil élit son Président [de séance]. Dans ces cas, le Maire [le Président pour les EPCI] peut, même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Compte de Gestion présenté par le Comptable ;

VU la saisine du Bureau Communautaire en date du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la présentation du Compte Administratif dressé par le Président ;

CONSIDÉRANT que le Président a correctement géré au cours de l'exercice 2021 les finances du budget annexe « SPANC », assurant l'ordonnancement de toutes les créances et de toutes les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDÉRANT que les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2021 coïncident avec ceux du Compte Administratif 2021 ;

PROCÉDANT au règlement définitif du budget 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Le Président ayant quitté la salle,

PROCEDE à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2021 du budget annexe « SPANC » de la Communauté d'Agglomération, Madame Françoise LEFEBVRE est désignée, à l'unanimité, en qualité de Présidente de séance,

DONNE ACTE de la présentation qui lui est faite du Compte Administratif 2021,

ARRÊTE définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats de l'exercice	+ 1 298.29		+ 1 298.29
Reprise résultat	+ 2 547.18		+ 2 547.18
Résultat de clôture	+ 3 845.47		+ 3 845.47

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2021,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Adoptée à l'unanimité, avec 52 voix Pour, 10 Abstentions et 1 ne participe pas au vote

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46206-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.10.36

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES PRES D'ANDY - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités et, notamment, son article L 2121.14 2ème et 3ème alinéas qui disposent que « dans les séances où le compte administratif de Maire [le Président pour les EPCI] est débattu, le Conseil élit son Président [de séance]. Dans ces cas, le Maire [le Président pour les EPCI] peut, même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Compte de Gestion présenté par le Comptable ;

VU la saisine du Bureau Communautaire en date du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la présentation du Compte Administratif dressé par le Président ;

CONSIDÉRANT que le Président a correctement géré au cours de l'exercice 2021 les finances du budget annexe « Parc d'activités des prés d'andy », assurant l'ordonnancement de toutes les créances et de toutes les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDÉRANT que les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2021 coïncident avec ceux du Compte Administratif 2021 ;

PROCÉDANT au règlement définitif du budget 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Le Président ayant quitté la salle,

PROCEDE à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2021 du budget annexe « Parc d'activité des prés d'Andy » de la Communauté d'Agglomération, Mme Françoise LEFEBVRE est désignée, à l'unanimité, en qualité de Présidente de séance,

DONNE ACTE de la présentation qui lui est faite du Compte Administratif 2021,

ARRÊTE définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats de l'exercice	0	+ 20 608.75	+ 20 608.75
Reprise résultat	0	+ 92 641.29	+ 92 641.29
Résultat de clôture	0	+ 113 250.04	+ 113 250.04

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2021,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Adoptée à la majorité, avec 52 voix Pour, 6 voix Contre, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46210-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

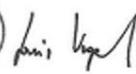
Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel


Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.11.37

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités et, notamment, son article L 2121.14 2ème et 3ème alinéas qui disposent que « dans les séances où le compte administratif de Maire [le Président pour les EPCI] est débattu, le Conseil élit son Président [de séance]. Dans ces cas, le Maire [le Président pour les EPCI] peut, même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Compte de Gestion présenté par le Comptable ;

VU la saisine du Bureau Communautaire en date du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la présentation du Compte Administratif dressé par le Président ;

CONSIDÉRANT que le Président a correctement géré au cours de l'exercice 2021 les finances du budget annexe « EAU », assurant l'ordonnancement de toutes les créances et de toutes les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDÉRANT que les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2021 coïncident avec ceux du Compte Administratif 2021 ;

PROCÉDANT au règlement définitif du budget 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Le Président ayant quitté la salle,

PROCÈDE à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2021 du budget annexe « EAU » de la Communauté d'Agglomération, Madame Françoise LEFEBVRE est désignée, à l'unanimité, en qualité de Présidente de séance,

DONNE ACTE de la présentation qui lui est faite du Compte Administratif 2021,

ARRÊTE définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats de l'exercice	- 195 023.36	- 35 313.37	- 230 336.73
Reprise résultat	+ 264 567.90	- 489 645.34	- 225 077.44
Résultat de clôture	+ 69 544.54	- 524 958.71	- 455 414.17

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2021,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Adoptée à la majorité, avec 52 voix Pour, 6 voix Contre, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46208-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

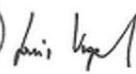
Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel


Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.12.38

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités et, notamment, ses articles R 2221-50 et R 2221-92 ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU le Compte Administratif 2021 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT le résultat de clôture de l'exercice 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin de financement de la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter en réserves (Art. 1068) : 12 377 228,58€ et de conserver en section d'exploitation (Art 002) : 1 326 114,28€.

Adoptée à la majorité, avec 54 voix Pour, 4 voix Contre et 5 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46241-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

RÉSULTAT D'EXÉCUTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

AU 28/01/2022

Sections	Libellé	Pour mémoire CA 2020	Montant
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	79 072 305,11	80 833 242,26
	total des recettes	79 072 305,11	80 833 242,26
	Dépenses de l'exercice	71 767 705,83	72 097 402,78
	Total des dépenses	71 767 705,83	72 097 402,78
	Résultat de l'exercice	7 304 599,28	8 735 839,48
	Excédent de fonctionnement reporté	4 099 366,85	4 967 503,38
	Résultat de clôture Fonctionnement	11 403 966,13	13 703 342,86
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	10 316 831,38	5 284 842,27
	Affectation du résultat (article 1068)	5 576 844,06	6 436 462,75
	total des recettes	15 893 675,44	11 721 305,02
	Dépenses de l'exercice	18 822 972,94	18 007 397,94
	Total des dépenses	18 822 972,94	18 007 397,94
	Résultat de l'exercice	-2 929 297,50	-6 286 092,92
	Solde d'investissement reporté	-1 893 137,88	-4 822 435,38
	Résultat de clôture Investissement (001)	-4 822 435,38	-11 108 528,30
	restes à réaliser en dépenses	1 716 227,37	1 291 632,76
	restes à réaliser en recettes	102 200,00	22 932,48
	Solde des Restes à Réaliser	-1 614 027,37	-1 268 700,28
	Besoin de financement de l'investissement (1068)	6 436 462,75	12 377 228,58
		RESULTAT DE CLOTURE TOTAL (002)	4 967 503,38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.13.39

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités et, notamment, ses articles R 2221-50 et R 2221-92 ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU le Compte Administratif 2021 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT le résultat de clôture de l'exercice 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il y n'a pas de besoin de financement de la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de conserver en section d'exploitation (Art 002) : 2 695 301,76 €.

Adoptée à l'unanimité, avec 54 voix Pour et 9 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46239-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

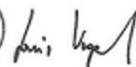
Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel


Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**BUDGET ASSAINISSEMENT
RÉSULTAT D'EXÉCUTION 2021**

au 31/12/2021

Sections	Libellé	Pour mémoire CA 2020	Montant
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	13 756 944,67	9 472 885,02
	total des recettes	13 756 944,67	9 472 885,02
	Dépenses de l'exercice	11 425 776,57	9 333 855,84
	Total des dépenses	11 425 776,57	9 333 855,84
	Résultat de l'exercice	2 331 168,10	139 029,18
	Excédent de fonctionnement reporté	225 104,48	2 556 272,58
	Résultat de clôture Fonctionnement	2 556 272,58	2 695 301,76
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	6 025 542,73	5 152 492,63
	Affectation du résultat (article 1068)	44 949,22	0,00
	total des recettes	6 070 491,95	5 152 492,63
	Dépenses de l'exercice	5 694 858,47	4 583 933,61
	Total des dépenses	5 694 858,47	4 583 933,61
	Résultat de l'exercice	375 633,48	568 559,02
	Solde d'investissement reporté	1 062 171,70	1 437 805,18
	Résultat de clôture Investissement (001)	1 437 805,18	2 006 364,20
	restes à réaliser en dépenses	0,00	0,00
	restes à réaliser en recettes	0,00	0,00
	Solde des Restes à Réaliser	0,00	0,00
	Excédent d'investissement	1 437 805,18	2 006 364,20
	Besoin de financement (1068)		
RESULTAT DE CLOTURE TOTAL (002)	2 556 272,58	2 695 301,76	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.14.40

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités et, notamment, ses articles R.2221-50 et R.2221-92 ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU le Compte Administratif 2021 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT le résultat de clôture de l'exercice 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin de financement de la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter en réserves (Art. 1068) : 61 046,03€ et de conserver en section d'exploitation (Art 002) : 8 498,51€.

Adoptée à l'unanimité, avec 54 voix Pour et 9 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46229-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

BUDGET EAU POTABLE
RÉSULTAT D'EXÉCUTION 2021

Sections	Libellé	Pour mémoire CA 2020	Prévision CA 2021
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	1 626 112,62	1 686 606,73
	total des recettes	1 626 112,62	1 686 606,73
	Dépenses de l'exercice	751 690,92	1 881 630,09
	Total des dépenses	751 690,92	1 881 630,09
	Résultat de l'exercice	874 421,70	-195 023,36
	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	264 567,90
	Résultat de clôture Fonctionnement	874 421,70	69 544,54
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	299 461,00	1 569 795,85
	Affectation du résultat (article 1068)	0,00	609 853,80
	total des recettes	299 461,00	2 179 649,65
	Dépenses de l'exercice	789 106,34	2 214 963,02
	Total des dépenses	789 106,34	2 214 963,02
	Résultat de l'exercice	-489 645,34	-35 313,37
	Solde d'investissement reporté	0,00	-489 645,34
	Résultat de clôture Investissement (001)	-489 645,34	-524 958,71
	restes à réaliser en dépenses	120 208,46	536 087,32
	restes à réaliser en recettes	0,00	1 000 000,00
	Solde des Restes à Réaliser	-120 208,46	463 912,68
	Excédent d'investissement	0,00	0,00
	Besoin de financement (1068)	609 853,80	61 046,03
	RESULTAT DE CLOTURE TOTAL (002)	264 567,90	8 498,51

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.15.41

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCH, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires tenu par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 7 mars 2022 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, conformément au document budgétaire annexé,

DECIDE de créer l'opération n° 86 « Fond de concours Mandat 2021-2026 ».

Adoptée à la majorité, avec 52 voix Pour, 10 voix Contre et 1 Abstention

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46390-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.16.42

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires lors de la séance du Conseil Communautaire du 7 mars 2022 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, conformément au document budgétaire annexe,

DECIDE de créer l'opération n° 42 « Extension STEP Boissettes et Dammarie ».

Adoptée à la majorité, avec 52 voix Pour, 10 voix Contre et 1 Abstention

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46392-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.17.43

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU la tenue du Débat sur les orientations budgétaires lors de la séance du Conseil Communautaire du 7 mars 2022 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « SPANC » de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, conformément au document budgétaire annexé.

Adoptée à la majorité, avec 53 voix Pour, 8 voix Contre et 2 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46394-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

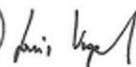
Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel


Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.18.44

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS "PRES D'ANDY" - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 ;

VU la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires lors de la séance du Conseil Communautaire du 7 mars 2022 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Parc d'Activités des Près d'Andy » de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, conformément au document budgétaire annexé,

DIT que le remboursement de cette avance sera effectué au fur et à mesure des cessions de parcelles.

Adoptée à la majorité, avec 53 voix Pour, 8 voix Contre et 2 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46396-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.19.45

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M49 ;

VU la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires lors du Conseil Communautaire du 7 mars 2022 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Eau Potable » de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, conformément au document budgétaire annexé.

Adoptée à la majorité, avec 53 voix Pour et 10 voix Contre

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46398-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

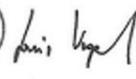
Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel


Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.20.46

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

**OBJET : BUDGET ANNEXE EAU - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR
CREANCES DOUTEUSES - EXERCICE 2022**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles R.2321-2 et R.2321- 3,

VU la Nomenclature Comptable M14 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT que la méthode retenue pour fixer le montant de la provision à constater, peut-être l'application d'un taux de non recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance ;

CONSIDERANT que l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2021 du Budget Annexe Eau, transmis par le Trésorier, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis ;

Après en avoir délibéré,

OPTE, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à partir de la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation, applicables de la manière suivante :

- **DECIDE** de constituer sur le Budget Annexe Eau une provision pour risques pour un montant total de 3 033,54 € au titre de 2022,
- **PRECISE** que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état de restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre N,
- **DIT** que le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est autorisé à reprendre la provision, ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Adoptée à l'unanimité, avec 63 voix Pour

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46224-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.21.47

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marylin RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

**OBJET : BUDGET SPANC - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES
DOUTEUSES - EXERCICE 2022**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles R.2321-2 et R.2321- 3,

VU la Nomenclature Comptable M49 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT que la méthode retenue pour fixer le montant de la provision à constater peut-être l'application d'un taux de non-recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance ;

CONSIDERANT que l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2021 du Budget Annexe SPANC, transmis par le Trésorier, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis ;

Après en avoir délibéré,

OPTE, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à partir de la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation, applicables de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	25%
N-2	50%
N-3	75%
N-4 et Antérieur	100%

DECIDE de constituer sur le Budget Annexe SPANC une provision pour risques pour un montant total de 81€ au titre de 2022,

PRECISE que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le Compte Public, d'un état de restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre N,

DIT que le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est autorisé à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Adoptée à l'unanimité, avec 63 voix Pour

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46366-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.22.48

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marylin RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - REGULARISATION D'UNE ERREUR DE
TRANSPOSITION DE COMPTE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la nomenclature comptable M.49 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT le solde de 4 353 729,36€ figurant au compte 2764 du Budget Annexe de l'Assainissement ;

CONSIDERANT que cette créance a été transférée à la CAMVS lors de la dissolution du SIGUAM en 2002 ;

CONSIDERANT, qu'après avis du Comptable Public, cette créance résulte d'une erreur de transposition de comptes lors de la reprise des comptes du SIGUAM en 1975 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'apurer cette créance compte tenu de son ancienneté ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Comptable Public de la Trésorerie Melun Val de Seine secteur public local à procéder à la régularisation sur le Budget Annexe de l'Assainissement d'une erreur de transposition des comptes intervenue lors de la reprise des comptes du SIGUAM en 1975,

INDIQUE que cette régularisation est d'ordre non budgétaire et interviendra par le débit du compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) et le crédit du compte 2764 (créances sur les particuliers) pour le montant exact concerné de 4 353 729,36€,

PRECISE que cette régularisation ne nécessite pas l'inscription de crédits au Budget Annexe Assainissement.

Adoptée à l'unanimité, avec 63 voix Pour

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46276-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.23.49

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marylin RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

**OBJET : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE 2022 - ADOPTION DES
CRITÈRES DE RÉPARTITION**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale et, notamment, son article L5211-28-4 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération n°2021.7.20.171 du 15 décembre 2021 adoptant le Pacte Financier et Fiscal ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT que le principe et les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire font l'objet d'une délibération spécifique qui doit préciser les conditions de calcul de la dotation et que cette délibération est soumise à des conditions particulières de majorité qualifiée ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'instituer, au bénéfice des communes membres, une dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2022,

DECIDE de fixer la répartition de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire selon les critères suivants :

- Une première fraction de l'enveloppe correspondant au montant avant garantie 2021 est répartie pour
 - 37,90% entre le revenu par habitant (9,90%) et le potentiel financier (28%). Ces deux critères majoritaires sont pondérés, ensuite, par la population,
 - 62,10% de l'enveloppe restante à partir de 8 autres critères classiques utilisés en matière de DSC que sont :

		Poids dans l'enveloppe avant garanties	Poids dans l'enveloppe après garanties	Pondération par la population
Part 3 : population DGF	428 956	11,70%	11,47%	
Part 4 : potentiel fiscal 3 taxes	656 266	17,90%	17,54%	Non
Part 5 : Effort fiscal	425 289	11,60%	11,37%	Oui
Part 6 : part pop QPV	14 665	0,40%	0,39%	Oui
Part 7 : poids logements soc.	0	0,00%	0,00%	Oui
Part 8 : poids pop. 3-16 ans	285 970	7,80%	7,64%	Oui
Part 9 : longueur voirie	465 619	12,70%	12,45%	Non
Part 10 : part forfaitaire	0	0,00%	0,00%	Non

- Une seconde fraction de l'enveloppe est répartie en fonction de l'écart positif entre la DSC perçue par une commune en 2021 et le montant alloué au titre de la première fraction.

Adoptée à l'unanimité, avec 53 voix Pour et 10 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46282-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.24.50

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:

en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marylin RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE 2022 - ADOPTION DU MONTANT DE LA DOTATION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.5211-28-4 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération n°2021.7.20.171 du 15 décembre 2021 adoptant le Pacte Financier et Fiscal ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT que la présente délibération a pour objet d'adopter le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2022 et que son adoption est soumise à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés ;

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire, au titre de l'année 2022, à la somme de 3 740 708 €, une répartition entre communes en résultant est présentée en annexe,

PRECISE que les acomptes mensuels sur la Dotation de Solidarité Communautaire 2022 peuvent être versés aux communes membres,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022.

Adoptée à l'unanimité, avec 53 voix Pour et 10 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46284-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

	Population DGF 2021	Population INSEE	Total avant garanties	Rappel 2021	Garantie	DSC après garantie	Evolution	DSC /hab. INSEE
BOISSETTES	426	411	40 746,00	42 388	1 642,00	42 388,00	0	103
BOISSISE-LA-BERTRAND	1 188	1 160	56 677,00	63 577	6 900,00	63 577,00	0	55
BOISSISE-LE-ROI	3 829	3 809	130 723,00	131 630	907,00	131 630,00	0	35
DAMMARIE-LES-LYS	22 403	22 320	531 468,00	528 055	0,00	531 468,00	3 413	24
Limoges Fourches	515	514	42 144,50	42 913	768,50	42 913,00	0	83
Lissy	261	260	46 130,00	44 433	0,00	46 130,00	1 697	177
LIVRY-SUR-SEINE	2 149	2 115	89 558,50	90 057	498,50	90 057,00	0	43
Maincy	1 864	1 853	90 379,00	88 313	0,00	90 379,00	2 066	49
MEE-SUR-SEINE	21 450	21 208	525 572,00	519 464	0,00	525 572,00	6 108	25
MELUN	40 502	40 249	938 509,00	951 105	12 596,00	951 105,00	0	24
MONTEREAU-SUR-LE-JARD	517	516	18 486,00	21 725	3 239,00	21 725,00	0	42
PRINGY	2 937	2 914	100 056,00	107 725	7 669,00	107 725,00	0	37
ROCHETTE	3 895	3 853	124 575,00	115 186	0,00	124 575,00	9 389	32
RUBELLES	2 579	2 575	89 437,00	85 040	0,00	89 437,00	4 397	35
SAINT-FARGEAU-PONTHIERR	14 388	14 233	335 868,00	358 850	22 982,00	358 850,00	0	25
SAINT-GERMAIN-LAXIS	771	767	69 314,50	69 499	184,50	69 499,00	0	91
SEINE-PORT	1 978	1 918	82 333,00	83 710	1 377,00	83 710,00	0	44
VAUX-LE-PENIL	11 213	11 141	269 155,00	281 637	12 482,00	281 637,00	0	25
Villiers en Bière	216	213	14 805,00	15 139	334,00	15 139,00	0	71
VOISENON	1 163	1 156	70 352,50	73 192	2 839,50	73 192,00	0	63
Total	134 244	133 185	3 666 289,00	3 713 638,00	74 419	3 740 708	27 070	28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.25.51

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marylin RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : VOTE DES TAUX 2022 DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment, ses articles 1447-0 et suivants, 1609 nonies C et 1636 B sexies ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de conserver, pour 2022, les taux votés depuis 2017, soit :

- Cotisation foncière des entreprises : 25,12 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,35 %
- Taxe sur le foncier bâti : 0,54 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 3,09 %

Adoptée à l'unanimité, avec 63 voix Pour

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46377-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.26.52

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 63

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Aude LUQUET, Marylin RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

**OBJET : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES POUR 2022**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, et, notamment, l'article 1379-0 bis VI 2 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.9.10.160 du 10 octobre 2016 instituant deux zones de perception de la TEOM ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT le produit attendu de la TEOM, dans l'équilibre du Budget 2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer, pour 2022, les taux suivants, pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : la zone 1 : 10,9%, la zone 2 : 10,09%.

Adoptée à la majorité, avec 53 voix Pour et 10 voix Contre

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46379-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.27.53

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:

en exercice : 73
présents ou représentés : 62

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Khaled LAOUITI, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMMES / CRÉDITS DE PAIEMENT - EXERCICE
2022**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

VU le Budget Primitif voté le 5 avril 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les Autorisations de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) ;

CONSIDERANT la nécessité de créer une nouvelle Autorisation de Programme « Fonds de concours Mandat 2020-2026 » pour le Budget Principal.

CONSIDERANT la nécessité de créer une nouvelle Autorisation de Programme « Extension des STEP de Boissettes et Dammarie-lès-Lys » pour le Budget Annexe de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de réviser les Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiements des AP/CP, selon les tableaux annexés ;

DECIDE de créer l'Autorisation de Programme « Fonds de concours Mandat 2020-2026 » et de répartir les Crédits de Paiement de la manière suivante sur le Budget Principal :

	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de concours investissement commune	0 €	875 000,00€	875 000,00€	875 000,00€	875 000,00€

DECIDE de créer l'Autorisation de Programme « Extension des STEP de Boissettes et Dammarie-lès-Lys » et de répartir les Crédits de Paiement de la manière suivante sur le Budget Annexe de l'Assainissement :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Extension des STEP de Boissettes et Dammarie-lès-Lys	65k€	3 295K€	9 925 K€	15 700K€	12 648K€	5 284K€	2 829K€	627k€

Adoptée à l'unanimité, avec 62 voix Pour

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46401-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal
Budget primitif 2022**

INTITULE	Montant Initial de l'AP	Montant AP	Montant AP BP22	2021			2022		2023		2024		2025	
				CP 2021	Réalisé 2021	CP <2022	CP 2022	CP 2022 BP22	CP 2023	CP 2023 BP22	CP 2024	CP 2024 BP22	CP 2025	CP 2025 BP22
Extension des locaux de la CAMVS	2 848 538,00	9 800 000,00	9 800 000,00	15 033,86	0,00	9 770 591,79	0,00	15 034,00	14 374,35	14 374,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Clos Saint Louis	2 294 731,00	4 091 995,00	4 091 995,00	0,00	0,00	3 598 566,96	255 000,00	170 800,00	238 428,04	322 628,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Logement Fonds délégués Conv 2	4 800 000,00	3 135 274,00	3 135 274,00	86 516,70	86 516,70	3 028 013,82	0,00	0,00	107 260,18	107 260,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Logement Fonds propres Conv 2	3 220 000,00	1 997 867,00	1 997 867,00	55 040,75	55 040,75	1 895 650,00	0,00	0,00	102 217,00	102 217,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Quartier centre gare de Melun	18 445 987,56	12 013 335,00	12 013 335,00	1 130 000,00	968 586,68	8 364 321,60	2 094 000,00	1 658 878,00	1 393 600,08	1 500 000,00	0,00	490 135,40	0,00	0,00
Infrastructures de transport	6 251 000,00	6 576 106,00	6 576 106,00	83 852,00	66 126,70	5 765 841,46	55 000,00	76 904,00	737 539,24	733 360,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Programmation de rénovation urbaine	20 920 882,00	20 920 882,00	20 920 882,00	506 554,48	424 867,84	20 704 797,45	134 397,91	0,00	0,00	216 084,55	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds de concours-en investissement	1 541 911,30	5 754 577,00	5 754 577,00	1 180 000,00	161 535,30	3 157 978,64	1 578 133,66	627 960,45	0,00	1 968 637,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'équipement récurrentes	2 023 000,00	2 122 786,35	2 122 786,35	164 460,58	138 483,50	2 015 177,02	20 000,00	22 322,00	61 632,25	85 287,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Système d'information Réseaux	4 900 000,00	2 932 467,95	2 932 467,95	204 169,72	189 732,37	2 910 175,25	0,00	7 376,24	7 855,35	14 916,46	0,00	0,00	0,00	0,00
Franchissement de Seine (pont amont)	24 573 475,00	24 573 475,00	24 573 475,00	15 030,00	0,00	195 417,24	15 000,00	32 530,00	24 348 027,76	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	24 145 527,76
Divers Liaisons douces (2014-2018)	493 000,00	9 171 658,52	24 414 000,00	1 830 060,00	1 348 566,82	4 728 165,34	2 862 000,00	3 933 125,00	1 100 000,00	4 396 000,00	0,00	4 447 000,00	0,00	6 909 709,66
Logements insalubres et indignes	4 000 000,00	6 100 000,00	6 100 000,00	550 000,00	518 182,00	2 258 182,00	710 000,00	710 000,00	3 100 000,00	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	1 331 818,00
Fonds Propres convention 3	2 700 000,00	4 792 211,00	4 792 211,00	650 500,00	463 644,00	1 299 561,33	468 000,00	468 000,00	2 837 793,67	1 016 798,00	0,00	566 200,00	0,00	1 441 651,67
Fonds délégués convention 3	4 800 000,00	7 626 387,00	7 626 387,00	378 313,50	292 223,50	1 650 004,50	500 000,00	500 000,00	5 390 292,50	1 889 250,00	0,00	1 078 910,00	0,00	2 508 222,50
Université	2 050 000,00	5 429 718,15	5 490 900,00	1 057 316,62	678 968,06	4 914 708,27	0,00	576 156,56	136 661,32	35,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Mobilité	290 000,00	690 000,00	1 790 000,00	40 000,00	16 389,34	300 235,06	52 000,00	155 000,00	314 154,28	440 000,00	0,00	590 000,00	0,00	304 764,94
Accueil des Gens du voyage	1 800 000,00	5 072 900,96	5 072 900,96	84 000,00	42 016,24	2 057 960,79	45 000,00	251 102,00	2 927 956,41	2 763 838,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Sécurité et prévention de la délinquance	450 000,00	450 000,00	450 000,00	42 070,34	13 514,63	277 559,76	143 884,53	15 228,00	0,00	157 212,24	0,00	0,00	0,00	0,00
Schéma de cohérence Territoriale	297 000,00	391 213,00	391 213,00	0,00	0,00	276 901,11	0,00	0,00	114 311,89	114 311,89	0,00	0,00	0,00	0,00
Copropriétés dégradées	180 000,00	3 384 000,00	3 384 000,00	130 000,00	114 956,25	404 012,70	150 000,00	30 000,00	2 814 943,55	2 568 624,00	0,00	381 363,30	0,00	0,00
Remise en état ZAE Transférées	3 165 000,00	3 253 539,36	3 253 539,36	376 281,12	231 305,50	3 108 300,04	0,00	115 855,25	263,70	29 384,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagement du territoire (études CIN)	980 000,00	1 640 000,00	1 640 000,00	227 169,00	174 050,00	807 384,30	521 000,00	216 600,00	258 496,70	143 000,00	0,00	473 015,70	0,00	0,00
GeMAPI	2 216 000,00	2 216 000,00	2 216 000,00	145 000,00	27 386,43	90 392,82	410 000,00	145 000,00	1 597 993,61	434 000,00	0,00	783 500,00	0,00	763 107,18
NPNRU	6 100 000,00	6 612 000,00	6 612 000,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00	161 952,00	6 450 000,00	1 422 569,00	0,00	1 733 215,00	0,00	3 294 264,00
Terrains familiaux	2 420 000,00	2 420 000,00	2 420 000,00	560 000,00	218 953,25	233 652,42	495 000,00	975 485,00	1 350 300,83	1 210 862,58	0,00	0,00	0,00	0,00
Aire grand passage Bréau	3 377 000,00	3 377 000,00	3 377 000,00	1 527 882,00	1 181 800,00	1 181 800,00	1 849 118,00	1 778 000,00	0,00	417 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Requalification-extension Chamlys	3 650 000,00	3 650 000,00	3 650 000,00	3 500,00	3 360,00	3 360,00	1 657 000,00	939 166,00	1 989 500,00	1 909 450,00	0,00	798 024,00	0,00	0,00
PEM 2021-2030	32 260 000,00	32 260 000,00	32 260 000,00	0,00	0,00	0,00	1 187 000,00	1 000 000,00	31 073 000,00	3 500 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00	25 860 000,00
Fond de concours mandat 2020-2026	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		875 000,00		875 000,00		1 750 000,00
	166 547 524,86	192 455 393,29	212 358 916,62	11 042 750,67	7 416 205,86	84 998 711,67	15 363 534,10	14 582 474,50	88 466 602,71	29 352 301,34	0,00	15 116 363,40	0,00	68 309 065,71

**Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget annexe assainissement
Budget primitif 2022**

INTITULE	Montant Initial de l'AP	Montant AP	Montant AP BP22	2021			2022		2023		2024		2025	
				CP 2021	Réalisé 2021	CP <2022	CP 2022	CP 2022 BP22	CP 2023	CP 2023 BP22	CP 2024	CP 2024 BP22	CP 2025	CP 2025 BP22
Gestion patrimoniale des Réseaux	10 895 000,00	9 195 000,00	9 195 000,00	1 210 000,00	1 082 824,48	6 261 209,33	1 536 798,00	1 899 006,00	1 269 817,15	1 034 784,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Études et maîtrise d'œuvre de conception	2 797 000,00	1 397 000,00	1 397 000,00	107 010,00	35 845,23	473 568,46	100 000,00	42 000,00	752 266,77	881 431,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Dévolement des réseaux TZEN	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00	260 671,50	795 000,00	422 286,00	644 328,50	418 120,00	0,00	462 875,00	0,00	136 047,50
Schéma directeur Assainissement	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00	308 000,00	264 308,73	1 254 134,80	41 500,00	115 000,00	60 673,93	30 865,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Extension de la STEP de Saint-Fargeau-Ponthierry	6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00	0,00	0,00	0,00	184 200,00	121 143,00	6 315 800,00	1 645 000,00	0,00	2 580 000,00	0,00	2 153 857,00
Extension des STEP Boissettes et Dammarie	50 374 000,00	0,00	50 374 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	3 295 000,00	0,00	9 925 000,00	0,00	37 089 000,00
	73 666 000,00	20 192 000,00	70 566 000,00	1 625 010,00	1 382 978,44	8 249 584,09	2 657 498,00	2 664 435,00	9 042 886,35	7 305 201,41	0,00	12 967 875,00	0,00	39 378 904,50

**Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget annexe eau
Budget primitif 2022**

INTITULE	Montant Initial de l'AP	Montant AP	VAR BP22	Montant AP BP22	2021			2022		2023		2024		2025	
					CP 2021	Réalisé 2021	CP <2022	CP 2022	CP 2022 BP22	CP 2023	CP 2023 BP22	CP 2024	CP 2024 BP22	CP 2025	CP 2025 BP22
Schéma directeur	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	615 000,00	554 669,88	780 904,88	244 710,00	184 482,00	56 840,00	56 840,00	0,00	0,00	557 215,00	677 773,12
TZEN	5 455 000,00	5 455 000,00	0,00	5 455 000,00	47 052,50	30 447,68	30 447,68	803 860,00	830 967,00	1 963 603,00	1 053 063,00	1 474 084,00	1 262 618,00	1 166 400,50	2 277 904,32
Réhabilitation des bâches Montaigu	4 200 000,00	4 200 000,00	0,00	4 200 000,00	26 000,00	2 920,00	2 920,00	1 500 000,00	194 660,00	2 674 000,00	1 493 913,00	0,00	2 508 507,00	0,00	0,00
	11 355 000,00	11 355 000,00	0,00	11 355 000,00	688 052,50	588 037,56	814 272,56	2 548 570,00	1 210 109,00	4 694 443,00	2 603 816,00	1 474 084,00	3 771 125,00	1 723 615,50	2 955 677,44

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.28.54

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 62

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Khaled LAOUITI, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS "MANDAT 2020 - 2026" AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.5216-5-VI ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération n°2021.7.20.171 du 15 décembre 2021 approuvant le Pacte Financier et Fiscal ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT qu'une enveloppe de 3,5M€ est prévue pour accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale ;

CONSIDERANT que cette enveloppe est répartie entre les communes au prorata de la population DGF 2021, avec un plancher de 50 k€ par commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir au sein d'un règlement les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le Règlement de Fonds de Concours (projet ci-annexé),

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité, avec 60 voix Pour, 1 Abstention et 1 ne participe pas au vote

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46475-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

Règlement d'attribution de fonds de concours « mandat 2020-2026 »

Préambule

Le Pacte Financier et Fiscal, adopté en décembre 2021 par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) réaffirme la volonté des élus communautaires d'aider ses communes membres à travers, notamment, la mise en place d'un dispositif de fonds de concours sur la période 2020-2026.

Ce dispositif, représentant l'un des axes de la solidarité de la CAMVS vers ses communes, accompagne les projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale, en lien, notamment, avec les priorités définies par le projet de territoire communautaire.

Le présent règlement est applicable aux fonds de concours « Mandat 2020-2026 ».

1. Principes généraux relatifs aux fonds de concours

a. Le cadre juridique

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres.

Ces fonds de concours ne peuvent financer que la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

S'agissant des fonds de concours en investissement, la Direction Générale des Collectivités Territoriales (D.G.C.T.) a précisé que ce type de subvention peut financer les opérations de construction, de réhabilitation ou d'acquisition relatives à l'équipement.

b. Le cadre budgétaire et comptable

Pour les opérations d'investissement, le fonds de concours sera imputé, sur le budget de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en section d'investissement (dépenses) au compte 2041 « subventions d'équipement aux organismes publics ».

Concernant le budget de la commune concernée, le fonds de concours sera inscrit en section d'investissement (recettes) au :

- Compte 131 « subventions d'équipement transférables » si le bien subventionné fait l'objet d'un amortissement budgétaire
- Compte 132 « subventions d'équipement transférables » si le bien subventionné ne fait pas l'objet d'un amortissement budgétaire

La durée d'amortissement normale des fonds de concours en investissement est de 15 ans au maximum.

c. Le cadre administratif

Pour être versé, le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné.

d. Les règles financières

Le montant du fonds de concours est défini et encadré par les dispositions cumulatives suivantes :

- Le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par son bénéficiaire. Cette condition implique que le pourcentage maximum d'intervention de la CAMVS est de 50% de la part restant due par la commune après déduction des subventions. Le calcul sera opéré à partir du montant HT des travaux.
- Le maître d'ouvrage, en l'occurrence la commune, est assujettie à une participation minimale de 20% du coût total d'investissement.

2. Modalités et conditions d'octroi des fonds de concours

a. Enveloppe allouée pour le mandat 2020-2026

Le Pacte Financier et Fiscal a fixé une enveloppe de fonds de concours en investissement (Hors NPNRU) d'un montant de 3,5M€ pour la période 2022 - 2026.

Cet engagement a été confirmé par la création d'une autorisation de programme d'un même montant intitulée Fonds de concours « Mandat 2020-2026 ».

Cette enveloppe est répartie entre les communes au prorata de la population DGF 2021 tout en intégrant un plancher de 50K€ par commune. Ainsi, aucune commune ne peut se voir attribuer une enveloppe mobilisable de moins de 50K€ sur la période.

	Population DGF 2021	Répartition avant plancher	Répartition après plancher à 50 K€
BOISSETTES	426	11 K€	50 K€
BOISSISE-LA-BERTRAND	1 188	31 K€	50 K€
BOISSISE-LE-ROI	3 829	100 K€	92 K€
DAMMARIE-LES-LYS	22 403	584 K€	536 K€
LIMOGES FOURCHES	515	13 K€	50 K€
LISSY	261	7 K€	50 K€
LIVRY-SUR-SEINE	2 149	56 K€	51 K€
MAINCY	1 864	49 K€	50 K€
MEE-SUR-SEINE	21 450	559 K€	513 K€
MELUN	40 502	1 056 K€	969 K€
MONTEREAU-SUR-LE-JARD	517	13 K€	50 K€
PRINGY	2 937	77 K€	70 K€
ROCHETTE	3 895	102 K€	93 K€
RUBELLES	2 579	67 K€	62 K€
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	14 388	375 K€	344 K€
SAINT-GERMAIN-LAXIS	771	20 K€	50 K€
SEINE-PORT	1 978	52 K€	50 K€
VAUX-LE-PENIL	11 213	292 K€	268 K€
VILLIERS-EN-BIERE	216	6 K€	50 K€
VOISENON	1 163	30 K€	50 K€
TOTAL	134 244	3 500 K€	3 500 K€

L'enveloppe allouée à chaque commune peut être utilisée, soit en une seule fois pour un projet, soit en plusieurs fois sur les différentes phases d'un projet, soit pour plusieurs projets distincts, la limite étant le montant de l'enveloppe allouée à la commune pour la durée du mandat.

b. Procédure de demande de fonds de concours

La commune doit adresser un courrier de demande au Président de la Communauté d'Agglomération, avant tout commencement de travaux, accompagné d' :

- Une présentation du projet incluant un descriptif des travaux ;
- Un plan de financement prévisionnel (avec l'ensemble des subventions des partenaires financiers sollicités) ;
- Une délibération du Conseil Municipal portant demande d'un fonds de concours.

Dès réception du dossier complet, un accusé de réception sera adressé à la commune afin de l'autoriser à démarrer les travaux.

Toute modification du fonds de concours devra être signalée à la communauté dans les meilleurs délais par courrier avec un nouveau plan de financement prévisionnel.

Ainsi, en cas de modification de l'objet du fonds de concours, la demande initiale devient nulle et caduque. La somme du fonds de concours attribué est alors restituée sur l'enveloppe allouée à la commune pour la durée du mandat. Une nouvelle délibération devra être soumise à l'approbation du Conseil Communautaire.

c. Attribution du fonds de concours

Comme indiqué précédemment, l'attribution de chaque fonds de concours fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire et d'une délibération concordante du Conseil Municipal de la commune concernée.

Ces délibérations préciseront le montant du fonds de concours attribué, le pourcentage de participation de l'agglomération au projet financé, les modalités de versement ainsi que les règles de caducité.

Afin d'être inscrites à l'ordre du jour de ces séances, le dossier de demande de fonds concours complet devra être adressé à la Communauté d'Agglomération 60 jours avant la date prévue du Conseil Communautaire.

La date-limite des décisions d'attribution des fonds de concours liée à ce dispositif se situe à la séance du Conseil Communautaire du mois de décembre 2025.

d. Validité des fonds de concours attribués

A compter de la date d'attribution du fonds de concours par la CAMVS, la commune dispose d'un délai de 1 an pour présenter un premier ordre de service.

Par demande écrite de la commune, ce délai pourra être prolongé autant que nécessaire sans que son échéance ne puisse dépasser le 31 décembre 2025, afin de tenir compte du calendrier du projet.

En tout état de cause, la commune bénéficiaire dispose d'un délai d'achèvement de l'opération jusqu'au 31 décembre 2026.

A cette date, le fonds de concours sera déclaré caduque.

A la fin du mandat 2020-2026, les enveloppes non consommées ne pourront être réclamées par la commune. Les montants non consommés ne pourront être reportés sur l'enveloppe du mandat suivant.

3. Modalités de versement du fonds de concours

a. Versement d'un acompte

Pour les fonds de concours attribués d'un montant supérieur ou égal à 20.000,00 €, la commune pourra bénéficier du versement d'un acompte équivalent à 50% du fonds de concours attribué.

Ce versement se fera sur présentation par la commune :

- d'un avis de somme à payer déposé sous CHORUS PRO ;
- d'un ordre de service signé par le Maire ou son représentant concernant l'opération financée ;
- des délibérations adoptées par la commune portant demande et attribution du fonds de concours.

La demande de versement devra intervenir avant le 15 novembre de l'année concernée.

b. Versement du solde du fonds de concours attribué

En fin d'opération, la commune adresse sa demande de versement de fonds de concours, CHORUS PRO, accompagnée des pièces suivantes :

- Plan de financement définitif,
- Un état détaillé des dépenses mandatées et éligibles au fonds de concours, certifiées par le comptable public,
- Une attestation de l'ordonnateur certifiant de la fin des travaux,
- Délibérations adoptées par la commune portant demande et attribution du fonds de concours

La demande de solde devra intervenir avant le 30 décembre 2026.

Dans le cas où le coût réel du projet s'est avéré supérieur au coût prévisionnel d'investissement ayant permis de déterminer le montant du fonds de concours, ce dernier ne pourra être revu à la hausse.

Si en revanche, le coût réel est inférieur au coût prévisionnel d'investissement, le fonds de concours sera réajusté au prorata des dépenses attestées.

c. Demande de restitution du fonds de concours

En cas de non-achèvement des travaux, l'acompte pourra faire l'objet d'une demande de remboursement à la commune.

Pour ce faire, la CAMVS émettra un titre de recette à l'encontre de la commune.

La somme remboursée par la commune sera réaffectée sur l'enveloppe qui lui a été allouée pour la durée du mandat, sous réserve de la non-caducité du dispositif.

4. Résiliation

S'il est constaté une utilisation du fonds de concours attribué par le Conseil Communautaire non conforme au projet validé ou aux dispositions du présent règlement, la CAMVS se laisse la possibilité d'engager, les actions nécessaires à la restitution des sommes qui auront été éventuellement versées.

5. Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours s'engage à mentionner la participation financière de la CAMVS sur tous les supports de communication afférent à l'opération, en particulier sur les panneaux de chantier et dans les supports d'information papiers et numériques municipaux (magazines, sites internet, réseaux sociaux, ...).

Par ailleurs, la CAMVS et ses élus seront associés aux actions de communication autour du projet tels que les inaugurations.

6. Litiges

Les parties s'engagent à rechercher et à privilégier une solution amiable en cas de litige lié à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, dont les dispositions seront transposées dans les conventions d'attribution des fonds de concours signées entre la CAMVS et les communes.

A défaut, l'appréciation et le règlement dudit litige relèvera du Tribunal Administratif de Melun.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.29.55

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 62

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Khaled LAOUITI, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

**OBJET : OFFICE DE TOURISME MELUN VAL DE SEINE - APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme, et, notamment, son article L. 133-8 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M4 ;

VU la délibération n°2017.8.7.187 du Conseil Communautaire du 16 octobre 2017 créant l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Melun Val de Seine et approuvant ses statuts ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'Office de Tourisme Melun Val de Seine et le débat sur lesdites orientations qui s'est tenu le 8 février 2022 lors du Comité de Direction de l'Office de Tourisme ;

VU la saisine du Bureau Communautaire 17 mars 2022 ;

VU la délibération n°2022.3.6.16 du 24 mars 2022 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme approuvant son Budget Primitif 2022 ;

CONSIDERANT que le Budget et les Comptes de l'Office du Tourisme, délibérés par son Comité de Direction, doivent être soumis à l'approbation de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2022 de l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme Melun Val de Seine », conformément au document budgétaire annexé.

Adoptée à la majorité, avec 50 voix Pour, 1 voix Contre et 11 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46542-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 83406926200022	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPIC OFFICE DE TOURISME DE MELUN VAL DE SEINE
----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : SGC de MELUN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : OFFICE DE TOURISME DE MELUN VAL DE SEINE (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	659 478,94	659 478,94
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
S	T	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		659 478,94	659 478,94

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	31 764,94	31 764,94
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
S	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		31 764,94	31 764,94

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	691 243,88	691 243,88
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	123 861,29	0,00	261 029,97	261 029,97	261 029,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	272 046,14	0,00	365 287,03	365 287,03	365 287,03
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
Total des dépenses de gestion des services		396 207,43	0,00	626 617,00	626 617,00	626 617,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 600,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	761,42	0,00	97,00	97,00	97,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		399 568,85	0,00	627 714,00	627 714,00	627 714,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	16 001,36	0,00	458,82	458,82	458,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	35 008,27	0,00	31 306,12	31 306,12	31 306,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		51 009,63	0,00	31 764,94	31 764,94	31 764,94
TOTAL		450 578,48	0,00	659 478,94	659 478,94	659 478,94

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	659 478,94
---------------------------------------------------	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 276,93	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 420,00	0,00	113 660,00	113 660,00	113 660,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	315 702,33	0,00	354 368,94	354 368,94	354 368,94
75	Autres produits de gestion courante	95 179,22	0,00	189 450,00	189 450,00	189 450,00
Total des recettes de gestion des services		448 578,48	0,00	659 478,94	659 478,94	659 478,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		450 578,48	0,00	659 478,94	659 478,94	659 478,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		450 578,48	0,00	659 478,94	659 478,94	659 478,94

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	659 478,94
---------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	31 764,94
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	19 600,00	0,00	21 967,00	21 967,00	21 967,00
21	Immobilisations corporelles	28 076,30	0,00	6 464,61	6 464,61	6 464,61
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		47 676,30	0,00	28 431,61	28 431,61	28 431,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 333,33	0,00	3 333,33	3 333,33	3 333,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 333,33	0,00	3 333,33	3 333,33	3 333,33
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		51 009,63	0,00	31 764,94	31 764,94	31 764,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		51 009,63	0,00	31 764,94	31 764,94	31 764,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 764,94
-----------------------------------------------------	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	16 001,36		458,82	458,82	458,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	35 008,27		31 306,12	31 306,12	31 306,12
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		51 009,63		31 764,94	31 764,94	31 764,94
TOTAL		51 009,63	0,00	31 764,94	31 764,94	31 764,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 764,94
-----------------------------------------------------	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	31 764,94
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	261 029,97		261 029,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	365 287,03		365 287,03
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00		300,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	97,00	31 306,12	31 403,12
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		458,82	458,82
	Dépenses d'exploitation – Total	627 714,00	31 764,94	659 478,94

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	659 478,94
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 333,33	0,00	3 333,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	21 967,00	0,00	21 967,00
21	Immobilisations corporelles (6)	6 464,61	0,00	6 464,61
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	31 764,94	0,00	31 764,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 764,94
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 000,00		2 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	113 660,00		113 660,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	354 368,94		354 368,94
75	Autres produits de gestion courante	189 450,00		189 450,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		659 478,94	0,00	659 478,94

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	659 478,94
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		31 306,12	31 306,12
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		458,82	458,82
Recettes d'investissement – Total		0,00	31 764,94	31 764,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 764,94
-----------------------------------------------------	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	123 861,29	261 029,97	261 029,97
604	Achats d'études, prestations de services	11 149,56	96 471,68	96 471,68
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 397,73	4 016,36	4 016,36
6064	Fournitures administratives	1 120,00	1 100,00	1 100,00
6066	Carburants	952,00	2 163,20	2 163,20
6068	Autres matières et fournitures	784,00	440,00	440,00
607	Achats de marchandises	3 920,00	5 707,46	5 707,46
611	Sous-traitance générale	11 200,00	34 496,00	34 496,00
6135	Locations mobilières	6 571,44	4 339,37	4 339,37
6137	Redevances, droits de passage, servitude	3 057,60	3 112,03	3 112,03
614	Charges locatives et de copropriété	7 500,00	7 500,00	7 500,00
61551	Entretien matériel roulant	870,00	460,00	460,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 344,00	880,00	880,00
6156	Maintenance	27 565,79	26 264,51	26 264,51
6161	Multirisques	200,00	0,00	0,00
6168	Autres	3 480,98	2 831,43	2 831,43
618	Divers	627,20	308,00	308,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	250,00	250,00	250,00
6226	Honoraires	12 320,00	11 406,78	11 406,78
6227	Frais d'actes et de contentieux	50,00	20,00	20,00
6228	Divers	448,00	176,00	176,00
6231	Annonces et insertions	5 936,00	11 330,00	11 330,00
6233	Foires et expositions	3 265,99	7 269,17	7 269,17
6236	Catalogues et imprimés	0,00	7 803,33	7 803,33
6238	Divers	347,20	2 540,45	2 540,45
6241	Transports sur achats	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	20,00	180,00	180,00
6256	Missions	620,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	1 904,00	2 350,00	2 350,00
6261	Frais d'affranchissement	600,00	1 160,00	1 160,00
6262	Frais de télécommunications	5 028,80	9 516,00	9 516,00
627	Services bancaires et assimilés	40,00	60,00	60,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 141,00	8 522,00	8 522,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 800,00	5 056,20	5 056,20
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	350,00	800,00	800,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	272 046,14	365 287,03	365 287,03
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 065,61	5 530,00	5 530,00
6411	Salaires, appointements, commissions	164 297,35	213 600,00	213 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	64 041,40	89 574,25	89 574,25
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 738,00	28 608,56	28 608,56
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	8 618,35	11 889,22	11 889,22
6475	Médecine du travail, pharmacie	927,00	309,00	309,00
6478	Autres charges sociales diverses	9 358,43	15 776,00	15 776,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	300,00	300,00
658	Charges diverses de gestion courante	300,00	300,00	300,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		396 207,43	626 617,00	626 617,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 600,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 600,00	1 000,00	1 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	761,42	97,00	97,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	761,42	97,00	97,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		399 568,85	627 714,00	627 714,00
023	Virement à la section d'investissement	16 001,36	458,82	458,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	35 008,27	31 306,12	31 306,12
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	35 008,27	31 306,12	31 306,12
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		51 009,63	31 764,94	31 764,94

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		51 009,63	31 764,94	31 764,94
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		450 578,48	659 478,94	659 478,94

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	659 478,94
---------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	20 276,93	2 000,00	2 000,00
64198	Autres remboursements	20 276,93	2 000,00	2 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 420,00	113 660,00	113 660,00
706	Prestations de services	17 420,00	113 660,00	113 660,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	315 702,33	354 368,94	354 368,94
74	Subventions d'exploitation	315 702,33	354 368,94	354 368,94
75	Autres produits de gestion courante	95 179,22	189 450,00	189 450,00
753	Reversement taxe de séjour	80 000,00	173 600,00	173 600,00
7588	Autres	15 179,22	15 850,00	15 850,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		448 578,48	659 478,94	659 478,94
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	2 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		450 578,48	659 478,94	659 478,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		450 578,48	659 478,94	659 478,94

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	659 478,94
---------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	19 600,00	21 967,00	21 967,00
2051	Concessions et droits assimilés	19 600,00	21 967,00	21 967,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	28 076,30	6 464,61	6 464,61
2181	Installat° générales, agencements	2 800,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	25 276,30	5 804,61	5 804,61
2184	Mobilier	0,00	660,00	660,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		47 676,30	28 431,61	28 431,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 333,33	3 333,33	3 333,33
1687	Autres dettes	3 333,33	3 333,33	3 333,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 333,33	3 333,33	3 333,33
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		51 009,63	31 764,94	31 764,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		51 009,63	31 764,94	31 764,94

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 764,94
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	16 001,36	458,82	458,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	35 008,27	31 306,12	31 306,12
2805	Licences, logiciels, droits similaires	18 166,67	15 315,38	15 315,38
28181	Installations générales, agencements	12 099,73	1 349,47	1 349,47
28183	Matériel de bureau et informatique	4 741,87	14 191,27	14 191,27
28184	Mobilier	0,00	450,00	450,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		51 009,63	31 764,94	31 764,94
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		51 009,63	31 764,94	31 764,94
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		51 009,63	31 764,94	31 764,94

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 764,94
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.30.56

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 62

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Khaled LAOUITI, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : PROTOCOLE INDEMNITAIRE RELATIF A L'IMPACT DE L'EPIDEMIE DE COVID-19 SUR L'ECONOMIE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PATINOIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et, notamment, son article L.6 ;

VU l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, lequel prescrit la fermeture des établissements recevant du public (ERP) de la catégorie X : Etablissements sportifs couverts ;

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 modifié portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, interdisant le déplacement de toute personne hors de son domicile à l'exception des déplacements autorisés et soumis à conditions ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance du 25 mars 2020 portant « diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la Commande Publique [...] pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 » ;

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

VU le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 permettant la réouverture d'un grand nombre d'ERP en imposant le respect de certaines mesures de protection sanitaire ;

VU le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment, dans les établissements recevant du public, qui comprennent des mesures de distanciation sociale et le respect des mesures d'hygiène barrières ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Cohésion du Territoire du 21 mars 2022 ;

VU le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la patinoire communautaire conclu avec la société CARILIS (nouvellement RECREA) en date du 20 octobre 2015 ;

VU la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 et les mesures prises par le Gouvernement afin de lutter contre sa propagation ;

CONSIDERANT que l'état d'urgence sanitaire puis l'ensemble des mesures successives applicables aux équipements sportifs couverts ont entraîné des périodes de fermetures totales ou des restrictions d'ouverture de la patinoire, au rythme des confinements, des couvre-feux ou des périodes d'accès réservées aux publics dérogatoires (mineurs, scolaires, sportifs de haut niveau...) sur la période du 15 mars 2020 au 31 mai 2021 ;

CONSIDERANT que le délégataire a transmis fin 2021 son évaluation de l'impact du Covid-19 sur l'économie du contrat de délégation et formulé une demande d'indemnité à la CAMVS ;

CONSIDERANT que durant ces quinze mois, le délégataire a été privé de la grande majorité de ses recettes publiques, constituant normalement la principale contribution à l'équilibre économique de son compte d'exploitation ; que ces pertes n'ont pu être compensées par des économies de charges équivalentes, au regard

des coûts fixes difficilement compressibles et inhérents à ce type d'équipement, même dans un fonctionnement technique en mode dégradé ;

CONSIDERANT qu'en raison de ces difficultés, liées à un événement imprévisible, extérieur aux parties et bouleversant l'économie générale du contrat, le délégataire a droit à une indemnité, sur le fondement de la théorie de l'imprévision, aujourd'hui codifiée à l'article L.6, 3° du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que l'évaluation du délégataire, transparente et recoupant fidèlement les comptes d'exploitation des deux exercices impactés (les trois derniers mois de 2019/2020 et l'intégralité de 2020/2021), se base ainsi sur le réalisé, avec l'objectif d'identifier dans le déficit la juste part imputable au Covid-19 ;

CONSIDERANT qu'à l'issue d'une réunion de mise au point au mois de janvier 2022, le délégataire et la CAMVS se sont mis d'accord sur un montant d'indemnisation de 163 448 € ;

CONSIDERANT qu'en raison de la situation, un protocole indemnitaire est proposé ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de conclusion d'un protocole indemnitaire ayant pour objet de verser au délégataire, la société RECREA, une indemnité d'un montant de 163°448 € afin de prendre en compte l'impact économique et financier sur la période du 15 mars 2020 au 31 mai 2021, du fait des mesures de confinement de la population et des diverses mesures imposées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

AUTORISE le Président ou son Représentant à signer ledit protocole indemnitaire et à passer tout acte nécessaire à l'exécution de celui-ci.

Adoptée à la majorité, avec 53 voix Pour, 4 voix Contre et 5 Abstentions

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46312-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

PROTOCOLE INDEMNITAIRE
FAISANT SUITE AUX MESURES DE FERMETURE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
IMPOSEES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION
DU VIRUS COVID-19

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE, demeurant 297 rue Rousseau Vaudran 77190 Dammarie-Lès-Lys, prise en la personne de son représentant légal en exercice, Monsieur Louis Vogel, dûment habilité par délibération n°2022.XXXXXXX du Conseil Communautaire, en date du 28 mars 2022, transmise au contrôle de légalité le XXXXXX ;

Ci-après désignée « *l'Autorité délégante* »

d'une part,

ET

LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE DE MELUN VAL DE SEINE, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 515 347 250, dont le siège social est situé 824 avenue du Lys 77190 DAMMARIE-LÈS-LYS, dûment représentée par Monsieur Gilles SERGENT.

Ci-après désignée « *le Délégataire* »

d'autre part,

ensemble dénommées **les Parties**, séparément, une **Partie**,

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
ARTICLE 1. OBJET DU PROTOCOLE.....	4
ARTICLE 2. DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE DELEGATAIRE.....	4
ARTICLE 3. INDEMNISATION GLOBALE ET FORFAITAIRE.....	4
ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE	5
ARTICLE 5. PORTEE DU PROTOCOLE ET DESISTEMENTS D'INSTANCES ET D' ACTIONS.....	5
ARTICLE 6. ENTREE EN VIGUEUR.....	5
ARTICLE 7. CONFIDENTIALITE	5
ARTICLE 8. FRAIS.....	5
ARTICLE 9. EXECUTION	5
ARTICLE 10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE.....	5
ARTICLE 11. LISTE DES ANNEXES	6

PREAMBULE

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

I. – L’Autorité délégante et le Déléguataire ont conclu le 20 octobre 2015 une convention de délégation de service public portant sur l’exploitation de la patinoire communautaire située 824 avenue du Lys 77190 Dammarie-Lès-Lys, ci-après « la Convention », pour une durée de six ans sept mois et dix jours, soit jusqu’au 31 mai 2022.

Depuis l’entrée en vigueur de la Convention, les Parties ont conclu deux avenants à la convention respectivement en date des 2 mars 2017 et 12 septembre 2017.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l’épidémie de covid-19, la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d’urgence pour faire face à l’épidémie de covid-19 a déclaré « l’état d’urgence sanitaire » pour une durée de deux mois à compter de l’entrée en vigueur de la présente loi. Cette durée a été prorogée pour une durée de deux mois, soit jusqu’au 10 juillet 2020, par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l’état d’urgence sanitaire.

Dans ce contexte d’épidémie, le Gouvernement ayant été habilité à légiférer par Ordonnance, a pris de nombreuses mesures afin de lutter contre la propagation du covid-19 et, notamment :

- Le Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 modifié portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, interdisant le déplacement de toute personne hors de son domicile à l’exception des déplacements autorisés et soumis à conditions,
- L’Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, lequel prescrit la fermeture des établissements recevant du public (ERP) de la catégorie X : Etablissements sportifs couverts.

Par conséquent, et en application de l’arrêté du 14 mars 2020 susvisé, la Patinoire communautaire a été fermée dès le 15 mars 2020.

Suite aux décisions prises par le Gouvernement, le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 a permis la réouverture d’un grand nombre d’ERP en imposant le respect de certaines mesures de protection sanitaire. De ce fait, l’établissement exploité par le Déléguataire n’a reçu aucun public entre le 15 mars et le 31 mai 2020 inclus.

Le Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de covid-19, notamment, dans les établissements recevant du public, qui comprennent des mesures de distanciation sociale et le respect des mesures d’hygiène barrières.

Lors de la réunion du 5 janvier 2022, le Déléguataire a informé l’autorité délégante de l’évaluation du déficit enregistré sur la période du 15 mars 2020 au 31 mai 2021. Une discussion de l’impact de la crise sanitaire sur l’économie générale de la convention a été engagée. Les parties se sont entretenues en présentiel le 5 janvier 2022.

II. – Après avoir engagé une discussion des impacts directs de la crise sanitaire sur l’économie générale de la convention, l’Autorité délégante a accepté d’indemniser le Déléguataire pour la période s’étendant du 15 mars 2020 au 31 mai 2021.

Au cours des échanges, le Déléguataire a exposé à l’Autorité délégante les difficultés qu’il rencontre et cette dernière a fait part au Déléguataire de son intention de lui verser une indemnité.

III. – C’est dans ce contexte que le présent protocole a pour objet de matérialiser l’accord trouvé par les Parties à l’issue de leur négociation.

Vu l’article L.6 du Code de la Commande Publique,

Vu la crise sanitaire liée à l’épidémie de covid-19 et les mesures prises par le Gouvernement afin de lutter contre sa propagation,

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET DU PROTOCOLE

Les Parties reconnaissent mutuellement que le présent protocole a pour objet de matérialiser l'accord intervenu entre elles à l'issue de leurs différents échanges.

Le présent protocole a, plus précisément, pour objet de verser au Délégitaire une indemnité afin de prendre en compte l'impact économique et financier sur la période du 15 mars 2020 au 31 mai 2021, du fait des mesures de confinement de la population et des diverses mesures imposées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

ARTICLE 2. DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE DELEGATAIRE

En raison de ces difficultés, liées à un événement imprévisible, extérieur aux parties et bouleversant l'économie générale du contrat, le Délégitaire a droit à une indemnité, sur le fondement de la théorie de l'imprévision, aujourd'hui codifiée à l'article L6, 3° du Code de la Commande Publique, qui dispose que :

« 3° Lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité »

A cet effet, afin de limiter l'impact économique et financier sur l'économie générale de la délégation, le Délégitaire a entrepris plusieurs actions, notamment auprès de l'État avec la mise en place du chômage partiel de ses salariés et prises les mesures nécessaires afin de limiter les charges d'exploitation de la délégation.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences des protocoles imposées par le Gouvernement, le Délégitaire a dû, pour la réouverture de la Patinoire communautaire, prendre à sa charge les dépenses relatives, notamment, aux achats d'équipements de protection individuelle et produits de désinfection, afin d'assurer la sécurité du personnel et des usagers.

Enfin, le Délégitaire fait état d'une perte de recettes en raison de la fermeture totale au public de la Patinoire communautaire du 15 mars au 19 juillet 2020, puis de sa réouverture jalonnée par les mesures restrictives successives imposées par le Gouvernement (confinements suivants, couvre-feux, limitation de l'accès aux publics prioritaires) entre le 20 juillet 2020 et le 31 mai 2021, étant entendu que l'Autorité délégante a versé sa contribution financière au titre de l'année 2020 et de l'année 2021 à titre d'avance conformément aux dispositions de l'article 6-5° de l'Ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au Code de la Commande Publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Compte tenu de la volonté des parties de procéder à une juste appréciation de l'indemnité d'imprévision au titre de la période allant du 15 mars 2020 au 31 mai 2021, le détail des différentes charges et recettes nécessaires à sa fixation est annexé au présent protocole (**Annexe n°1**).

ARTICLE 3. INDEMNISATION GLOBALE ET FORFAITAIRE

L'Autorité délégante verse au Délégitaire une somme globale et forfaitaire d'un montant de cent soixante-trois mille quatre cent quarante-huit euros (163 448 euros).

Cette indemnisation comprend le paiement de la redevance d'occupation du domaine public par le Délégitaire, dont le paiement a été maintenu pendant la fermeture de la Patinoire communautaire, la redevance pour frais de suivi et de contrôle de la délégation de service public ainsi que les charges d'AFUL.

L'indemnité visée au présent article s'entend net de taxes (sans TVA). En effet, la présente indemnité versée au Délégitaire correspond exclusivement à la réparation des préjudices précités, et ne

constitue pas une prestation de service individualisée rendue à l'Autorité délégante. Dès lors, elle n'est pas située dans le champ d'application de la TVA.

Dans l'hypothèse où cette analyse serait remise en cause, et où l'indemnité, globale, forfaitaire et définitive serait, totalement ou partiellement, assujettie à la TVA, l'Autorité délégante s'engage à verser en sus, sur la base des justificatifs nécessaires, le montant de la TVA facturée, qui sera reversée par le Délégataire au Trésor Public.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE

L'Autorité délégante procédera au mandatement de l'indemnité visée à l'article 3 du présent protocole dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la signature du protocole par les Parties et de l'accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 5. PORTEE DU PROTOCOLE ET DESISTEMENTS D'INSTANCES ET D' ACTIONS

Ce protocole constitue un tout indivisible de telle sorte que nul ne peut se prévaloir d'une stipulation isolée et l'opposer aux autres indépendamment du tout.

Les parties renoncent irrévocablement ou le cas échéant se désistent de toute réclamation ou action ayant pour cause directe ou indirecte les faits exposés en préambule. S'il y a lieu, elles se désistent également de toutes les instances ayant le même objet.

Le Délégataire renonce à toute action, recours ou réclamation à l'égard de l'Autorité délégante pour tout fait, demande ou préjudice lié à l'exécution de la Concession antérieurement à la signature du présent protocole.

ARTICLE 6. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur à la date de sa signature par la dernière partie signataire et de l'accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 7. CONFIDENTIALITE

Le présent protocole ne pourra être produit en justice que par une partie et seulement dans le cadre d'un litige avec l'autre partie, relatif à son interprétation ou son exécution.

ARTICLE 8. FRAIS

Chacune des parties gardera à sa charge les frais qu'elle a exposés jusqu'à l'établissement du présent protocole.

ARTICLE 9. EXECUTION

Le présent Protocole est établi en deux (2) exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant en avoir reçu un (1), en six (6) feuillets paraphés.

ARTICLE 10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le protocole est régi par la loi française en vigueur et est interprété conformément au droit français. Les litiges relatifs à sa conclusion, son entrée en vigueur, son exécution, son interprétation et son application sont soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Melun.

ARTICLE 11. LISTE DES ANNEXES

Le présent protocole comprend l'annexe suivante :

Annexe - Tableau des charges et produits du délégataire sur la période du 15 mars 2020 au 31 mai 2021

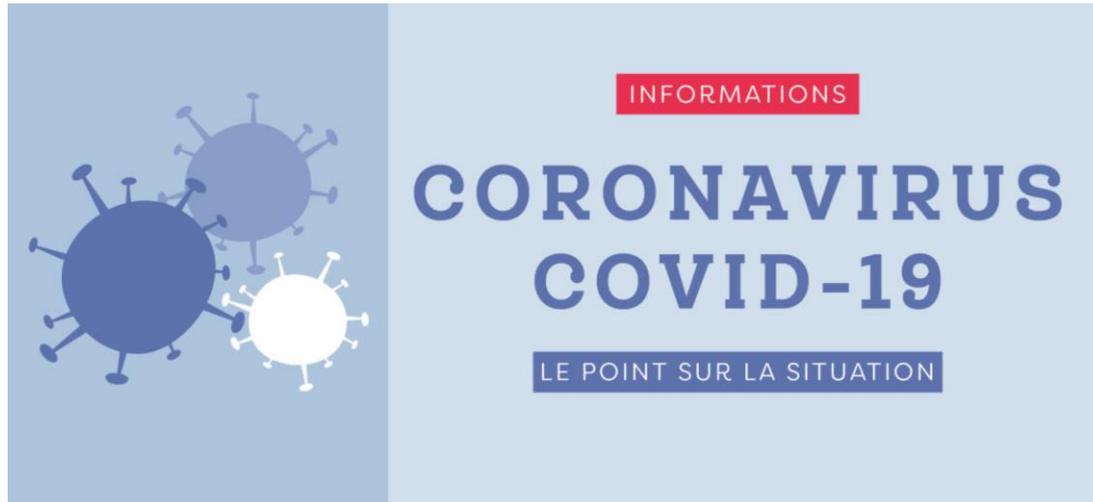
Fait en deux exemplaires originaux, dont un sera remis après signature à chacune des deux Parties*.

Fait à, le.....

Pour l'autorité délégante

Pour le délégataire

* Chaque Partie paraphe chaque page et fait précéder sa signature en fin de Protocole de la mention :
« *Lu et approuvé* ».



Point financier impact COVID
15 mars 2020 – 31 mai 2021

Impact Covid avant retraitement



	15 mars au 31/05/2020	Exercice 2020_2021	15 mars 2020 au 31/05/2021
Total produits d'exploitation	4 629	103 174	107 803
Total charges d'exploitation	98 866	637 109	735 975
Travaux Etat des lieux	-1 899	-60 531	-62 430
Total charges hors EdL	96 967	576 578	673 545
<i>Aide aux coûts fixes En cours d'instruction</i>		54 294	54 294
Total Résultat Economique	-94 237	-479 641	-573 878
Compensation collectivité	51 304	245 705	297 009
Impact Covid hors Exceptionnel et EdL	-41 034	-173 404	-214 438

Consommation Electricité

Fournisseur Priméo



Nous retraitons les coûts d'électricité sur la base des consommations estimées dans le contrat et prenons à notre charge le surplus lié à la surconsommation (dans l'hypothèse d'un équipement identique à celui d'origine lors de l'élaboration de l'AO).

Contrat DSP	AO 1/06/2020-31/05/2021	REEL	Montant prévu avec conso réelles
Electricité	94 200 € HT	146 269 € HT	52 069 € HT
Quantité consommée (en MWh)	849 MWh	1 177 MWh	40 766
Tarif unitaire moyen	80,62 € / MWh		11 303
Abonnement et taxes	25 750		
Tarif unitaire moyen du MWh toutes taxes	110,95 € HT	124,27 € HT	

Part liée à la surconsommation

Part liée au prix

Nous retraitons les consommations d'électricité sur la base des factures reçues sur la période allant jusqu'au 18/03/2020 en ce qui concerne l'exercice précédent.

Voir annexe.

Entretien et Maintenance Courante



Nous reclassons les prestations réalisées par l'agence Combes jusque fin octobre 2020 en Personnel soit 20 k€.

Nous traitons sur une ligne à part les travaux liés à l'Etat des lieux soit 58 k€.

Après reclassement les dépenses d'Entretien et maintenance ne présentent pas de dérive notable +15 k€ par rapport au prévisionnel (détail en annexe).

	Prévi	2019_2020	2020_2021	2020_2021
Achats de fournitures et de matériel d'entretien	12 700 €	11 880	4 881	4 881
Contrats de maintenance	49 850 €	26 278	37 662	20 577
			-	19 980
				2 895
Entretien et réparation	8 000 €	23 136	110 496	49 590
			-	57 731
			-	3 175
Nettoyage		17 520	11 088	9 637
			-	1 731
				281
	70 550 €	78 814 €		84 684 €

Impact Covid retraité

Sont mis en exergue :

- Les travaux entrepris suite à l'état des lieux 62,4 k€
- Les exceptionnels 44,5 k€ dont pénalité CAMVS 47,5 k€

Charges AFUL : 70 k€ par an // 84 875 € sur la période



		15 mars au 31/05/2020	Exercice 2020_2021	15 mars 2020 au 31/05/2021
Total produits d'exploitation	CA Prestations Usagers	4 629	53 641	58 271
	CA Restauration	0	3 109	3 109
	Reprise Provisions et transfert de charges	0	39 852	39 852
	Subvention Perte Exploit	0	6 571	6 571
Total produits d'exploitation		4 629	103 174	107 803
Total charges d'exploitation	Conso Boutique			
	Conso Restauration			
	P1 Fluides	7 954	111 916	119 870
	Coût Maintenance Entretien	16 275	192 029	208 305
	Coûts salariaux	14 675	87 961	102 636
	Promotion/Communication	1 524	12 331	13 854
	Impôts et taxes	15 938	9 232	25 169
	Frais généraux	15 726	115 808	131 534
	Fournitures d'ouverture	0		
	Redevance collectivité	6 776	27 401	34 178
	Frais de démarrage	0		
	Dotation aux Amortissements	872	3 449	4 321
	R.Financier	0		
	Frais de Structure	8 902	36 215	45 117
	Total charges d'exploitation		88 642	596 343
Travaux Etat des lieux		-1 899	-60 531	-62 430
Total charges d'exploitation hors EdL		86 743	535 811	622 555
Total Résultat Economique		-84 013	-493 168	-577 181
Compensation collectivité		51 304	245 705	297 009
Rémunération Déléguataire		-32 709	-247 463	-280 172
Rémunération Déléguataire hors EdL		-30 810	-186 932	-217 742
Exceptionnels		0	44 009	44 009
Résultat avant IS		-32 709	-291 472	-324 181
Résultat avant IS hors EdL		-30 810	-230 941	-261 751

Impact Covid après retraitement de l'effet Electricité



Compte tenu des divers retraitements indiqués, nous évaluons la perte liée au covid à 163 448 €.

Nous joignons en annexe le compte de résultat modifié après reclassement de certaines charges.

	15 mars au 31/05/2020	Exercice 2020_2021	15 mars 2020 au 31/05/2021
Total produits d'exploitation	4 629	103 174	107 803
Total charges d'exploitation hors extra élec	88 642	596 343	684 985
Travaux Etat des lieux	-1 899	-60 531	-62 430
Total charges hors EdL	86 743	535 811	622 555
<i>Aide aux coûts fixes En cours d'instruction</i>		54 294	54 294
Total Résultat Economique	-82 114	-438 874	-522 887
Compensation collectivité	51 304	245 705	297 009
Impact Covid hors Exceptionnel et EdL	-30 810	-132 638	-163 448

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.31.57

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 62

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Khaled LAOUITI, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

**OBJET : MAINTIEN DES FONDs DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE EN INVESTISSEMENT AU
PROFIT DE SES COMMUNES MEMBRES POUR LA REHABILITATION DES
SALLES MULTISPORTS**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 VI ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération n°2018.3.34.55 du 26 mars 2018 augmentant notamment l'autorisation de programme n°26 de 3 millions d'euros pour soutenir la réhabilitation des salles multisports des communes ;

VU la délibération n°2018.3.67.88 du 26 mars 2018 relative à l'adoption du règlement d'attribution des fonds de concours en investissement pour la réhabilitation de ces salles multisports ;

VU les délibérations n°2018.32.244 du 10 décembre 2018, n°2019.2.13.58 du 1^{er} avril 2019, n° 2019.4.27.122 du 1^{er} juillet 2019, n°2019.6.15.183 du 25 novembre 2019 et n°2019.7.48.231 du 16 décembre 2019, attribuant les fonds de concours aux communes pour la réhabilitation de leurs salles multisports ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Cohésion du Territoire du 21 mars 2022 ;

CONSIDERANT l'état d'avancement et de réalisation des projets de réhabilitation financés par les délibérations susvisées ;

CONSIDERANT qu'un certain nombre d'opérations et/ou que les demandes de paiement afférentes n'ont pu être réalisées ou achevées dans les délais initiaux en raison, notamment, des retards et des perturbations engendrées par la pandémie de Covid-19 durant les deux dernières années ;

CONSIDERANT l'intérêt et la nécessité de permettre aux communes concernées de poursuivre la réalisation de ces travaux et de procéder à leurs demandes de paiements jusqu'au 31 décembre 2026 ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.5216-5 VI du CGCT, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, et que, s'agissant des fonds de concours en investissement, la Direction Générale des Collectivités Territoriales (D.G.C.T.) a précisé que ce type de subvention peut financer les opérations de construction, de réhabilitation ou d'acquisition relatives à l'équipement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir, dans la limite prévue à l'article L.5216-5 VI du CGCT, les autorisations de versement des fonds de concours à :

- La commune de Melun pour les travaux de réhabilitation de la salle Duvauchelle pour un montant de 291 584, 11 euros et de la salle Les Récollets pour un montant de 56 634,04 euros ;
- La commune de Dammarie-lès-Lys pour les travaux de réhabilitation de la salle Jean Zay pour un montant de 147 700 euros et de la salle Pierre de Coubertin pour un montant 305 267,50 euros ;
- La commune de Le Mée-sur-Seine pour les travaux de réhabilitation de la salle Caulaincourt pour un montant de 275 025 euros, de la salle Camus pour un montant de 196 270 euros et de la salle Rousselle pour un montant de 81 525 euros ;

- La commune de Maincy, pour les travaux de réhabilitation de la salle Robert Dubois pour un montant de 7 303 euros ;
- La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, pour les travaux de réhabilitation de la salle multisports du COSEC pour un montant de 248 219, 90 euros et de la halle sportive de la base de loisirs pour un montant de 585 769 euros ;
- La commune de Vaux-le-Pénil, pour les travaux de réhabilitation de la salle Geissler, pour un montant de 142 626,27 euros.

FIXE les modalités de versement de ces fonds de concours telles que décrites ci-après :

- Un acompte de 30% du montant du fonds de concours pourra être versé, sur présentation d'ordres de services représentant au moins 80% du montant HT du coût total d'investissement prévisionnel du projet.

Dans ce cas de figure, le versement du solde est effectué lorsque le projet est achevé sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Un bilan financier de l'opération à jour, identifiant les dépenses réellement décaissées et les participations réellement encaissées, accompagné du décompte général définitif (ou d'une attestation de fin d'opération) et de la notification écrite des éventuelles autres subventions obtenues ;
- Un état détaillé des dépenses mandatées et éligibles au présent dispositif, certifiées par le comptable public.

Dans le cas où le coût réel du projet s'est avéré supérieur au coût prévisionnel d'investissement ayant permis de déterminer le montant du fonds de concours, ce dernier ne pourra être revu à la hausse. Si en revanche, le coût réel est inférieur au coût prévisionnel d'investissement, le fonds de concours sera réajusté au prorata des dépenses attestées.

- Un versement du fonds de concours en une seule fois, après que le projet financé est intégralement achevé, sur présentation des justificatifs susvisés ;

PRECISE les engagements des communes membres bénéficiaires tels que rédigés ci-après :

- Les communes disposent jusqu'au 31 décembre 2026 pour achever la réalisation du projet financé et pour solliciter le versement de l'intégralité de la subvention. A défaut, le fonds de concours sera réputé caduc et l'acompte éventuellement versé fera l'objet d'un titre de recette émis à l'encontre de la commune en guise de restitution.
- Les communes s'engagent à mentionner la participation financière de la CAMVS sur tous les supports de communication afférent à l'opération, en particulier sur les panneaux de chantier et dans les supports d'information papiers et numériques municipaux (magazines, sites internet, réseaux sociaux, ...). Sur les supports fixes réalisés par la commune, tels que les panneaux ou les affiches, il devra être inscrit la mention suivante : « La CAMVS finance les travaux de (d') « intitulé exact » de la salle multisports « nom de la salle » de « nom de la commune », accompagné du logo de la Communauté. Par ailleurs, la CAMVS et ses élus seront associés aux actions de communication autour du projet tels que les inaugurations.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces fonds de concours.

Adoptée à l'unanimité, avec 62 voix Pour

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46682-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

Etat de réalisation des fonds de concours au profit des salles multisports au 10.03.22

Communes	Salles	Montant fonds de concours	Échéance de la convention	Avancement des projets	Décaissements déjà réalisés	Reste à décaisser, déduction faite des projets achevés et abandonnés et de l'actualisation des projets en cours, connue à ce jour
Boissise-le-Roi	Les vignes (1ère partie)	145 056,00 €	10/12/2021	Achevé	145 056,00 €	- €
	Les vignes (2ème partie)	59 645,00 €	01/04/2022	Abandonné	- €	- €
	Total	204 701,00 €				
Dammarie-lès-Lys	J.Anquetil	82 597,50 €	10/12/2021	Achevé	82 597,50 €	- €
	F.Cevert	75 000,00 €	10/12/2021	Achevé	75 000,00 €	- €
	J.Zay	147 700,00 €	10/12/2021	En cours	- €	147 700,00 €
	P.de Coubertin	305 267,50 €	25/11/2022	En cours	- €	305 267,50 €
	Total	610 565,00 €				
Le Mée/Seine	H.Caulaincourt	295 525,00 €	10/12/2021	En cours	14 145,00 €	275 025,00 €
	A.Camus	213 770,00 €	10/12/2021	En cours	3 885,00 €	196 270,00 €
	R.Rousselle	133 275,00 €	10/12/2021	En cours	34 271,01 €	81 525,00 €
	Total	642 570,00 €				
La Rochette	R.Huard	77 616,65 €	10/12/2021	Achevé	75 515,02 €	- €
	R.Tabourot	36 425,00 €	10/12/2021	Achevé	35 629,38 €	- €
	Total	114 041,65 €				
Melun	R.Duvauchelle	291 584,11 €	10/12/2021	En cours	- €	291 584,11 €
	J.Raymond	2 909,00 €	10/12/2021	Abandonné	- €	- €
	Les Récollets	56 634,04 €	10/12/2022	En cours	- €	56 634,04 €
	Total	351 127,15 €				
Maincy	R.Dubois	50 722,00 €	10/12/2021	En cours	42 890,48 €	7 303,00 €
	Total	50 722,00 €				
Rubelles	E.Trélat	7 385,50 €	10/12/2021	Achevé	7 385,50 €	- €
	Total	7 385,50 €				
Voisenon	Mille Club	8 525,34 €	10/12/2021	Abandonné	- €	- €
	Total	8 525,34 €				
Saint-Fargeau-Ponthierry	Tettamenti (COSEC)	281 807,00 €	01/07/2022	En cours	33 587,10 €	248 219,90 €
	Halle sportive (base de loisirs)	585 769,00 €	16/12/2022	A priori non débuté	- €	585 769,00 €
	Total	867 576,00 €				
Vaux-le-Pénil	G.Geissler	142 626,27 €	25/11/2022	En cours	- €	142 626,27 €
	Total	142 626,27 €				
TOTAL		2 999 839,91 €			549 961,99 €	2 337 923,82 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.32.58

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:

en exercice : 73
présents ou représentés : 62

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Khaled LAOUITI, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE RESPONSABLE DE LA
REUSSITE EDUCATIVE**

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;

VU les délibérations du Conseil Communautaire n° 2017.9.43.235 du 11 décembre 2017, n° 2018.8.41.253 du 10 décembre 2018 et n°2020.4.36.160 du 21 septembre 2020 relatives à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ou RIFSEEP ;

VU les délibérations n° 2015.5.17.87 du 19 juin 2015 relative à la signature du Contrat de Ville 2015-2020 et n° 2019.5.23.149 relatives à sa prorogation jusqu'à la fin de l'année 2023 ;

VU la délibération n° 2017.9.37.229 du 11 décembre 2017 relative au transfert de compétence liée au Programme de Réussite Éducative ;

VU la délibération n° 2018.3.2.4 du 3 mai 2018 relative à la demande de subvention européenne (FSE) pour le projet Plan persévérance scolaire- Programme Investissement Territorial Intégré (ITI) 2014-2020 ;

VU les décisions du Président n°2020.172 relatives à la demande de subventions européenne Fonds Social Européen (FSE) et n°2020.173 Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour l'assistante technique 2021-2022 du Programme Investissement Territorial Intégré (ITI) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021 relative à la modification du tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du 16 mars 2022 sur la modification de l'organigramme fonctionnel de la CAMVS ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2018 d'un Programme de Réussite Éducative sur les 5 quartiers Politiques de la Ville du territoire de l'Agglomération ;

CONSIDÉRANT les ambitions de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en matière de réussite éducative et la nouvelle organisation de service mise en place ;

CONSIDÉRANT la possibilité ouverte par le décret du 27 février 2020 de conclure des contrats de projets ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer l'emploi non permanent de Responsable de la Réussite Éducative lié à la durée du projet « Programme de Réussite Éducative » lié au Contrat de Ville 2015-2023 ;

CONSIDÉRANT que le Programme de Réussite Éducative comprend aussi les actions liées au plan de

persévérance scolaire financé par le Fonds Social Européen dans le cadre du projet Investissement Territorial Intégré ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer un emploi non permanent responsable de la Réussite Éducative dans le grade d'Attaché pour exercer les missions de Responsable de la Réussite Éducative à temps complet afin de mener à bien les actions du 6 avril 2022 au 31 décembre 2023 inclus,

Cet agent aura pour missions de :

- Participer à l'élaboration des Politiques Publiques portées par la Communauté d'Agglomération
- Apporter son expertise en matière de réussite éducative
- Accompagner et Superviser le Programme de Réussite Éducative
- Piloter, mettre en œuvre et coordonner le plan persévérance scolaire
- Co-piloter la Cité Éducative en lien avec les deux communes concernées, l'État et l'Éducation Nationale
- Animer le suivi et la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs concourant à la réussite éducative en cohérence avec les orientations de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et en transversalité avec les autres chefs de projet communautaires (Sport/culture, Stratégie Intercommunal de Prévention de la Délinquance...)
- Coordonner et animer le Volet éducation du Contrat de Ville
- Évaluer les actions et les politiques publiques liées à la Réussite Éducative
- Piloter le suivi budgétaire (prévision, exécution, demandes et justifications de subventions Politique de la Ville, CAF...)
- Être force de proposition et partie prenante des actions et politiques publiques portées par la Direction Politique de la ville et insertion
- Assurer l'intérim de la Directrice Politique de la Ville

DIT que le candidat devra être titulaire d'une Formation supérieure en sciences sociales ou droit et/ou d'une expérience significative d'au moins cinq ans sur des fonctions similaires, idéalement au sein d'un environnement public,

PRÉCISE que ce contrat sera conclu du 6 avril 2022 jusqu'à la fin prévue de réalisation du projet, soit le 31 décembre 2023,

DIT que le contrat prendra normalement fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu, qu'à défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération n'a pu être réalisée, et que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevée au terme de la durée initialement déterminée, et qu'enfin la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

PRÉCISE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Attaché Territorial,

DIT que la rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur le 11ème échelon du grade d'Attaché Territorial et ouvrira droit au bénéfice des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Adoptée à l'unanimité, avec 62 voix Pour

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46321-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.33.59

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 62

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Khaled LAOUITI, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

**OBJET : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE L' EMPLOI NON
PERMANENT DE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REUSSITE
EDUCATIVE**

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 3 II, 34 et 136 ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet, dans la Fonction Publique ;

VU les délibérations du Conseil Communautaire n° 2017.9.43.235 du 11 décembre 2017 et n° 2018.8.41.253 du 10 décembre 2018 et n°2020.4.36.160 du 21 septembre 2020 relatives à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ou RIFSEEP ;

VU les délibérations n° 2015.5.17.87 du 19 juin 2015 relative à la signature du Contrat de Ville 2015-2020 et n° 2019.5.23.149 relatives à sa prorogation jusqu'à la fin de l'année 2023 ;

VU la délibération n° 2017.9.37.229 du 11 décembre 2017 relative au transfert de compétence liée au Programme de Réussite Éducative (PRE) ;

VU la délibération n° 2018.3.2.4 du 3 mai 2018 relative à la demande de subvention européenne (FSE) pour le projet Plan persévérance scolaire- Programme Investissement Territorial Intégré (ITI) 2014-2020 ;

VU la délibération n° 2020.7.36.240 du 14 décembre 2020 relative à la création d'un contrat de projet sur le poste de coordinateur de Programme de Réussite Educative ;

VU les décisions du Président n°2020.172 relatives à la demande de subventions européenne Fonds Social Européen (FSE) et n°2020.173 Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour l'assistante technique 2021-2022 du Programme Investissement Territorial Intégré (ITI) ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du 16 mars 2022 sur la modification de l'organigramme fonctionnel de la CAMVS ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT les ambitions de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en matière de réussite éducative ;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2018 d'un Programme de Réussite Educative sur les 5 quartiers Politiques de la Ville du territoire de l'Agglomération ;

CONSIDÉRANT que le Programme de Réussite Educative comprend aussi les actions liées au plan de persévérance scolaire financé par le Fonds Social Européen dans le cadre du projet Investissement Territorial Intégré ;

CONSIDERANT la nouvelle organisation mise en place pour être en cohérence avec le projet de territoire qui fait de la réussite éducative un enjeu fort ;

Après en avoir délibéré,

MODIFIE les missions de l'emploi non permanent dans le grade d'Attaché pour exercer les missions de Coordonnateur du PRE à temps complet afin de mener à bien les actions,

DIT que cet agent aura pour missions de :

• **Manager et Accompagner l'équipe des référent(e)s de parcours chargée(s) de la mise en œuvre des parcours individualisés :**

- Organiser et animer les temps de travail avec les référent(e)s de parcours (mise en place de temps d'échanges hebdomadaires, points de situations et soutien technique régulier sur les 3 secteurs), renfort pour les accompagnements individuels complexes...
- Garantir le cadre règlementaire de l'intervention des référent(e)s de parcours
- Assurer le suivi (à travers un tableau de bord) des situations individuelles en lien avec l'assistante administrative et financière du service
- Rendre compte régulièrement de l'accompagnement individualisé des familles auprès du responsable de service
- Accompagner en lien avec les référent(e)s de parcours et en accord avec le responsable de service, les situations les plus complexes quel que soit le territoire
- Favoriser l'échange des pratiques et garantir le maintien d'objectifs communs à tous les membres de l'équipe

• **Coordonner le Programme de Réussite Educative et suppléance du / du Responsable de Réussite Educative et plan persévérance scolaire**

- Organiser et mobiliser un réseau partenarial autour du dispositif
- Favoriser la co-construction d'actions avec les partenaires sur les différents territoires et le déploiement des actions du PRE dans les lieux de vie sociale des familles.
- Représenter le service dans différentes instances (Comités de pilotages REP et REP+, Groupes de travail des communes groupes techniques du volet éducation du Contrat de Ville et de la Cité Educative...)
- Organiser et contribuer à l'animation des instances d'entrée et de sorties (Equipes Pluridisciplinaires de Soutien) du dispositif et en assurer le suivi
- Contribuer à l'animation des instances liées au fonctionnement légal du dispositif (comité de pilotage, comité technique, ...)
- Contribuer à l'évaluation du dispositif (mise en œuvre des indicateurs et suivi)
- Suivre et coordonner les prestataires du PRE en lien avec les référents de parcours
- Participer à la réflexion globale de la Réussite Educative
- Travailler en transversalité avec les différents services de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

DIT que le candidat devra être titulaire d'une Formation supérieure en sciences sociales ou droit et/ou d'une expérience significative d'au moins cinq ans sur des fonctions similaires, idéalement au sein d'un environnement public,

PRÉCISE que ce contrat sera conclu du 6 avril 2022 jusqu'à la fin prévue de réalisation du projet, soit le 31 décembre 2023,

DIT que le contrat prendra normalement fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu, que, à défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération n'a pu être réalisée, et que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevée

au terme de la durée initialement déterminée et qu'enfin la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

PRÉCISE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Attaché Territorial,

DIT que la rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur le 7ème échelon du grade d'attaché territorial et ouvrira droit au bénéfice des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Adoptée à l'unanimité, avec 62 voix Pour

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46320-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.34.60

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:
en exercice : 73
présents ou représentés : 62

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Khaled LAOUITI, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : MODIFICATION DE L'EMPLOI PERMANENT DE RESPONSABLE DU SERVICE DES SPORTS

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2005.03.23.87 du 31 mai 2005 portant création d'un poste de Responsable du Service des Sports ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'ouvrir cet emploi sur les grades de Rédacteur Principal de Première Classe et au grade d'Attaché Territorial ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser : le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève, et la durée hebdomadaire de service ;

CONSIDERANT que, en cas de recherche infructueuse sur ces emplois permanents, ceux-ci peuvent être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année ;

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la modification de l'emploi permanent de Responsable du Service des Sports ;

Après en avoir délibéré,

MODIFIE l'emploi permanent à temps complet de Responsable du Service des Sports qui sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Attachés Territoriaux au grade d'Attaché Territorial relevant de la catégorie hiérarchique A ou par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux au grade de Rédacteur Principal de Première Classe relevant de la catégorie hiérarchique B,

DIT que l'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions suivantes :

- Définition de la politique sportive communautaire et aide à la décision,
- Administration et management du service des sports,
- Soutien aux mouvements sportifs,
- Animation sportive et événementiel,
- Gestion de la patinoire,

DIT que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,

DIT que des postes vacants d'Attaché Territorial ou de Rédacteur Principal de Première Classe, sont vacants au tableau des effectifs,

DECIDE qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984,

DIT que le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans et qu'il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans,

DIT que, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

DIT que l'agent contractuel devra justifier d'une formation supérieure (Bac+5) dans les domaines du sport et d'une expérience significative entre trois et cinq ans sur des fonctions similaires, et que sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement qui ne pourra pas dépasser l'indice brut et majoré correspondant à l'échelon 7 sur la grille des Attachés Territoriaux ou à l'échelon 9 sur la grille des Rédacteurs Principaux de Première Classe, et que, enfin, cet emploi bénéficiera des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Adoptée à l'unanimité, avec 62 voix Pour

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46687-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.3.35.61

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 5 AVRIL 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Ségolène DURAND, Michèle EULER, Christian GENET, Pascale GOMES, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
24/03/2022

Date de l'affichage :
29/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:

en exercice : 73
présents ou représentés : 62

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Christelle BLAT a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Nadia DIOP a donné pouvoir à Christian GENET, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Catherine STENTELAIRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Jocelyne BAK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Céline GILLIER a donné pouvoir à Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Julien GUERIN a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Laura CAETANO, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Natacha BOUVILLE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Michel ROBERT, Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Franck VERNIN a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Noël BOURSIN, Thierry FLESCHE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Khaled LAOUITI, Aude LUQUET, Marilyn RAYBAUD, Mourad SALAH, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Régis DAGRON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;

VU l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération n°2.38.227 du 28 mars 2021 relative à la création d'un contrat de projet sur le poste de Responsable de la Réussite Éducative ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du 16 mars 2022 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 17 mars 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 22 mars 2022 ;

CONSIDERANT qu'un certain nombre de postes sont vacants au tableau des effectifs et qu'il convient de les supprimer ;

CONSIDERANT les emplois récemment pourvus et en cours de recrutement ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de supprimer les postes suivants à compter du 6 avril 2022 sur emplois permanents suivants :

- 2 postes d'attaché territorial à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 postes de rédacteur à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 4 postes d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur général à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur à temps complet,
- 5 postes de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

DECIDE de créer un poste sur emploi non-permanent lié au contrat de projet au 6 avril 2022 :

- 1 poste d'Attaché Territorial à temps complet

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs proposées (en annexe de la délibération).

Adoptée à l'unanimité, avec 62 voix Pour

Fait et délibéré, le mardi 5 avril 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220405-46324-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 7 avril 2022

Publication ou notification : 7 avril 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

TABLEAU DES EFFECTIFS

en date du 1er janvier 2022

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS OUVERTS	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS
EMPLOIS PERMANENTS				
EMPLOIS DE DIRECTION		4	4	0
Directeur Général des Services	A	1	1	0
Directeur Général des Services Techniques	A	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	3	3	0
				0
FILIERE ADMINISTRATIVE		94	66	28
Administrateur Général	A	0	0	0
Administrateur Hors Classe	A	0	0	0
Administrateur	A	0	0	0
Directeur	A	0	0	0
Attaché Hors Classe	A	0	0	0
Attaché Principal	A	5	5	0
Attaché	A	18	13	5
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	14	13	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	6	4	2
Rédacteur	B	13	7	6
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	14	12	2
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	12	6	6
Adjoint Administratif	C	12	6	6
				0
				0
FILIERE TECHNIQUE		75	51	24
Ingénieur Général	A	1	0	1
Ingénieur en Chef Hors classe	A	0	0	0
Ingénieur en chef	A	2	2	0
Ingénieur principal	A	6	4	2
Ingénieur	A	11	8	3
Technicien ppal de 1ère classe	B	9	6	3
Technicien ppal de 2ème classe	B	19	10	9
Technicien Supérieur	B	5	4	1
Adjoint tech. Ppal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint tech. Ppal 2ème classe	C	7	5	2
Adjoint technique	C	6	6	0
Agent de maîtrise Principal	C	3	3	0
Agent de maîtrise	C	5	2	3
Autres (développeur, chargé d'opérations)	A	0	0	0
				0
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Chef d'Orchestre	A	1	1	0
FILIERE SPORTIVE		0	0	0
Conseiller des activités physiques et sportives	A	0	0	0
FILIERE ANIMATION		2	1	1
Animateur Principal 1ère classe	B	1	1	0
Animateur Principal	B	1	0	0
Animateur	B	0	0	0
Adjoint d'animation	C	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE		7	5	2
Chef de service principal de 1ère classe	B	0	0	0
Chef de service police municipale	B	0	0	0
Chef de police municipale (tnc 17 H 30)	C	1	1	0
Brigadiers Chefs Principaux	C	2	1	1
Gardien-Brigadier	C	4	3	1
TOTAL		183	128	55
EMPLOIS NON PERMANENTS				
FILIERE ADMINISTRATIVE		20	13	7
Collaborateur de Cabinet		1	1	0
Collaborateur de groupe politique		2	2	0
Autres (contrat d'apprentissage + contrat d'avenir)		3	1	2
Rédacteurs (contrats de projets)	B	8	5	3
Attachés (contrats de projets)	A	4	4	0
Rédacteur (accroissement temporaire activité)	B	1	0	1
Adjoint administratif (accroissement temporaire activité)	C	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE		5	0	5
Adjoint technique (accroissement temporaire activité)	C	4	0	4
Technicien	B	1	0	1
Adjoint technique de 2ème classe (25 heures)	C	0	0	0
Autres (contrat d'avenir)		0	0	0
FILIERE SPORTIVE		0	0	0
Educateur des activités physiques et sportives 2ème cl.	B	0	0	0
FILIERE ANIMATION		0	0	0
Animateur	B	0	0	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	0	0	0
TOTAL		25	13	12

TABLEAU DES EFFECTIFS

Projeté en date du 6 avril 2022

(sous réserve des mouvements de personnel réalisés depuis l'élaboration du dossier du Conseil Communautaire du 5 avril 2022)

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS OUVERTS	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS
EMPLOIS PERMANENTS				
EMPLOIS DE DIRECTION		4	3	1
Directeur Général des Services	A	1	1	0
Directeur Général des Services Techniques	A	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	3	2	1
				0
FILIERE ADMINISTRATIVE		78	65	13
Administrateur Général	A	0	0	0
Administrateur Hors Classe	A	0	0	0
Administrateur	A	0	0	0
Directeur	A	0	0	0
Attaché Hors Classe	A	0	0	0
Attaché Principal	A	5	5	0
Attaché	A	16	13	3
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	14	13	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	5	4	1
Rédacteur	B	11	8	3
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	12	11	1
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	7	6	1
Adjoint Administratif	C	8	5	3
				0
				0
FILIERE TECHNIQUE		63	50	13
Ingénieur Général	A	0	0	0
Ingénieur en Chef Hors classe	A	0	0	0
Ingénieur en chef	A	2	2	0
Ingénieur principal	A	5	4	1
Ingénieur	A	10	8	2
Technicien ppal de 1ère classe	B	8	6	2
Technicien ppal de 2ème classe	B	14	10	4
Technicien Supérieur	B	5	4	1
Adjoint tech. Ppal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint tech. Ppal 2ème classe	C	6	4	2
Adjoint technique	C	6	6	0
Agent de maîtrise Principal	C	3	3	0
Agent de maîtrise	C	3	2	1
				0
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Chef d'Orchestre	A	1	1	0
FILIERE SPORTIVE		0	0	0
Conseiller des activités physiques et sportives	A	0	0	0
FILIERE ANIMATION		1	1	0
Animateur Principal 1ère classe	B	1	1	0
Animateur Principal	B	0	0	0
Animateur	B	0	0	0
Adjoint d'animation	C	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE		7	5	2
Chef de service principal de 1ère classe	B	0	0	0
Chef de service police municipale	B	0	0	0
Chef de police municipale (tnc 17 H 30)	C	1	1	0
Brigadiers Chefs Principaux	C	2	1	1
Gardien-Brigadier	C	4	3	1
TOTAL		154	125	29
EMPLOIS NON PERMANENTS				
FILIERE ADMINISTRATIVE		21	11	10
Collaborateur de Cabinet		1	1	0
Collaborateur de groupe politique		2	1	1
Autres (contrat d'apprentissage + contrat d'avenir)		3	1	2
Rédacteurs (contrats de projets)	B	8	5	3
Attachés (contrats de projets)	A	5	3	2
Rédacteur (accroissement temporaire activité)	B	1	0	1
Adjoint administratif (accroissement temporaire activité)	C	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE		5	1	4
Adjoint technique (accroissement temporaire activité)	C	4	1	3
Technicien	B	1	0	1
Adjoint technique de 2ème classe (25 heures)	C	0	0	0
Autres (contrat d'avenir)		0	0	0
FILIERE SPORTIVE		0	0	0
Educateur des activités physiques et sportives 2ème cl.	B	0	0	0
FILIERE ANIMATION		0	0	0
Animateur	B	0	0	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	0	0	0
TOTAL		26	12	14